

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE: FRANCE ET OUTRE-MER: 22 F; ÉTRANGER: 40 F
(Compte chèque postal: 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 29^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 30 Octobre 1963.

SOMMAIRE

1. — Mise au point au sujet d'un vote (p. 5960).
MM. Chérasse, le président.
2. — Loi de finances pour 1964 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5960).
Art. 17 à 34, états B et C (suite) et état D.
industrie.
MM. Bally, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan; le président, Poncelet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.
M. Maurice-Bokanowski, ministre de l'industrie.
MM. Plevén, Mariel, Martin, André Rey, Zimmermann, Schaff, Fabre, Derancy, Le Guen, Mme Prin, MM. Ramette, Souchal, Beauguitte, Gasparini, Mondon.
MM. le ministre de l'industrie, Mondon, Beauguitte.

* (2 f.)

- Etat B.
Titre III. — Adoption des crédits.
Titre IV. — Adoption, au scrutin, des crédits.
Etat C.
Titre V. — Adoption des crédits.
Titre VI.
Amendement n° 143 de M. Plevén tendant à la suppression des crédits: MM. Plevén, le ministre de l'industrie, de Poupiquet. — Rejet au scrutin.
Adoption des crédits du titre VI.
Etat D.
Titre III. — Adoption des crédits.
Après l'article 37.
Amendement n° 142 du Gouvernement tendant à insérer un article nouveau: MM. le ministre de l'industrie, Sanson, vice-président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. — Adoption.
Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.
3. — Ordre du jour (p. 5978).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. André Chérasse. Monsieur le président, je demande la parole pour une mise au point au sujet d'un vote.

M. le président. La parole est à M. Chérasse.

M. André Chérasse. J'ai vu avec surprise que, dans le vote sur le budget du ministère des rapatriés, j'avais été porté comme m'étant abstenu.

Je tiens à préciser que j'ai voté pour, et je demande à l'Assemblée de m'en donner acte.

M. le président. L'Assemblée vous en donne acte, monsieur Chérasse. Vous avez dû vous tromper en manipulant l'appareil de votation.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1964 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n^{os} 549, 568).

[Articles 17 à 34 (suite).]

M. le président. Nous abordons la discussion des crédits du ministère de l'industrie.

INDUSTRIE

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

- < Titre III : + 3.002.862 francs ;
- < Titre IV : + 126.550.000 francs. >

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

- < Autorisation de programme, 14.855.000 francs ;
- < Crédit de paiement, 6.335.000 francs. >

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

- < Autorisation de programme, 30.825.000 francs ;
- < Crédit de paiement, 27.935.000 francs. >

ETAT D

Répartition, par chapitre, des autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1965.

TITRE III

< Chapitre 37-61 : frais de fonctionnement supportés provisoirement par la France au titre de l'infrastructure pétrolière interalliée : 6 millions de francs. >

Je vais annoncer les temps de parole disponibles dans ce débat. Auparavant, je dois aviser le Gouvernement, les commissions et les orateurs inscrits que la présidence ne rusera

pas avec le temps de parole. Elle demande donc à chacun de lui faciliter la tâche, afin qu'elle n'ait pas à retirer la parole à un intervenant, car elle dû, hélas ! le faire déjà au cours de cette discussion budgétaire.

- Gouvernement, 35 minutes ;
- Commissions, 35 minutes ;
- Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 40 minutes ;
- Groupe socialiste, 10 minutes ;
- Groupe du centre démocratique, 10 minutes ;
- Groupe communiste, 5 minutes ;
- Groupe du rassemblement démocratique, 5 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, 5 minutes ;
- Isolés, 5 minutes.

Je précise que divers transferts viennent d'être opérés, dont il sera tenu compte au fur et à mesure de la venue des orateurs à la tribune.

La parole est à M. Bailly, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour quinze minutes.

Il va de soi que l'indication du temps de parole n'oblige pas un orateur à épuiser ce temps et que toute économie réalisée à cet égard sera appréciée de la présidence et sans doute de l'Assemblée.

M. Jean Bailly, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, un retard regrettable a marqué la distribution de mon rapport écrit. Je me dois donc de vous en exposer oralement la physionomie d'ensemble, sans qu'il soit besoin d'entrer dans le détail ; le projet de budget qui vous est soumis est, en effet, la fidèle reproduction du budget de 1963.

Ce n'est pas non plus dans ce document que vous trouverez l'expression chiffrée de la politique du Gouvernement à l'égard de l'industrie française. Qu'il s'agisse du budget des charges communes ou des prêts du fonds de développement économique et social aux entreprises nationales, il existe une série d'autres documents budgétaires ou financiers qui vous permettent d'avoir une image assez exacte de cette politique.

En ce qui concerne les dépenses inscrites traditionnellement à ce budget, on constate que les dépenses ordinaires sont en progression légère mais qu'en revanche les dépenses en capital sont en nette régression : plus de 30 p. 100 pour les crédits de paiement et plus de 60 p. 100 pour les autorisations de programme. Si l'on retranche la participation de l'Etat à l'effort d'adaptation des houillères nationales — subvention de 475 millions de francs contre 350 en 1963 — on s'aperçoit que ce projet de budget est en diminution par rapport à celui de 1963.

Il s'agit donc d'un budget modeste dont il vous appartient d'apprécier s'il répond aux préoccupations qui ont été exprimées lors de la discussion du budget 1963 et qui, très légitimement, s'exprimeront certainement encore aujourd'hui. Nous touchons en effet, avec le budget du ministère de l'industrie, à d'importantes questions d'une brûlante actualité.

Il vous appartient d'en juger. Quant à votre rapporteur, il se bornera à développer quelques observations complémentaires à celles qui figurent dans son rapport écrit.

Elles porteront sur le charbon et le pétrole, sur le financement des investissements industriels, sur les débouchés extérieurs de notre industrie et, plus brièvement, sur l'artisanat.

En ce qui concerne le charbon, tout le monde s'accorde à admettre que les graves difficultés sociales survenues au printemps dernier dans les mines de charbon dissimulaient en réalité un malaise plus profond. Ce malaise subsiste, et tous ceux qui, à un échelon quelconque, de l'ingénieur au mineur, travaillent dans l'industrie houillère demeurent à juste titre préoccupés et inquiets de l'avenir de leur profession.

Nous savons que le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, avez pris très au sérieux cette affaire et que vous ne manquerez pas de donner les suites utiles aux propositions précises qui ont été élaborées autour de la table ronde organisée en juin et juillet derniers. Mais il ne suffit pas de régler le problème des charges sociales et financières pour estimer que l'avenir est moins sombre et que chacun peut reprendre confiance. Il faut des mesures d'envergure au sujet desquelles je crois pouvoir formuler quelques suggestions complémentaires.

Il conviendrait d'abord de doter la profession houillère d'une organisation mieux structurée. En effet, la profession gagnerait beaucoup en efficacité si la gestion des bassins était réellement intégrée dans l'établissement central des charbonnages, lequel, il faut bien le dire, ne peut, dans les conditions actuelles, jouer le rôle d'impulsion, de coordination et de direction qui conviendrait dans la phase d'adaptation et de reconversion des houillères.

La loi de nationalisation, à cet égard, a tenu compte sans doute de données impératives, telles que la variété des conditions d'exploitation et les caractéristiques diverses des populations minières, ce qui a imposé de larges décentralisations dans le domaine de l'exploitation nationale, notamment, en matière technique. Mais elle n'a pas défini les domaines dans lesquels une véritable direction unique s'impose pour atteindre un meilleur résultat. C'est là une lacune dont les effets néfastes sont apparus progressivement.

Une action de centralisation au sein d'un établissement principal paraît, en effet, indispensable pour affermir les chances des houillères dans deux secteurs essentiels de leur activité, la chimie et le commerce du charbon.

Pour la chimie, la concurrence de plus en plus vive sur le marché impose des installations d'une taille compétitive. Il serait anormal que, pour des raisons de prestige, chaque bassin entende disposer de toutes les gammes de fabrication. La spécialisation s'impose et, bien sûr, une équitable répartition des activités entre les bassins doit également intervenir. Il appartient aux Charbonnages de France d'assumer les tâches de conception, de recherche et de développement, ainsi que la gestion des services commerciaux.

Pour le commerce du charbon, la concentration a déjà été réalisée avec le système des délégations régionales. Mais il faut aller plus loin, car actuellement de nombreuses questions exigent encore, préalablement à la mise en application, un accord formel et explicite des bassins. Il est à peine besoin d'ajouter que, le jour où existera un corps unique d'ingénieurs, un pas décisif aura été franchi dans le sens de cette indispensable centralisation.

Dotée d'une organisation mieux structurée, la profession houillère pourra procéder alors, sans handicap particulier, à une extension de ses activités.

On sait d'ores et déjà que, pour satisfaire des besoins en énergie sans cesse croissants, des importations de charbon plus importantes se révéleront indispensables. Ne serait-il pas naturel et opportun de ménager une place aux Charbonnages de France dans cette évolution ? Si on veut pratiquer une politique cohérente du charbon, notamment dans le domaine commercial, un champ d'activité nouveau ne peut-il être de la sorte accordé à cette entreprise nationale ?

Dans un autre domaine, la compétence acquise par les houillères en matière de chimie — dérivés du goudron ou ammoniacque, par exemple — les prédispose à intervenir également dans une nouvelle activité. Pourquoi les charbonnages ne pourraient-ils pas, par exemple, s'associer avec les pétroliers puisque la complexité croissante des techniques et le développement des productions exigent que carbochimie et pétrochimie coexistent dans les mêmes usines ? Voilà une autre voie d'expansion qui permettrait certainement des contacts intéressants entre des industries actuellement concurrentes. C'est là, à n'en pas douter, un des aspects d'une coordination hautement souhaitable entre le charbon et le pétrole.

La question du pétrole requiert quelques observations complémentaires. Une constatation s'impose : les besoins français en pétrole s'accroissent constamment, non seulement parce que le pétrole tend à remplacer le charbon, mais aussi parce que les besoins globaux en énergie de notre industrie sont en nette expansion. Alors, la question se pose de savoir si la sécurité de nos approvisionnements est assurée.

Je poserai même une question plus directe s'agissant du pétrole saharien. Lors du budget précédent, j'observais que cette sécurité d'approvisionnement en pétrole saharien paraissait assurée. Aujourd'hui je ne vous demande pas, monsieur le ministre, de nous livrer vos pronostics quant aux chances que nous avons encore de conserver à notre disposition ce pétrole pendant un certain temps car, à la suite d'un récent débat, l'Assemblée nationale est, je pense, suffisamment éclairée sur ce point. Mais nous aimerions savoir, dans l'hypothèse où cette source d'approvisionnement viendrait à se larir brutalement, si vous avez un plan de rechange pour l'approvisionnement de nos raffineries en pétrole brut, et quel en est le dispositif.

Outre que l'existence d'un tel plan apaiserait nos légitimes préoccupations, car le souvenir de Suez demeure présent à nos esprits, elle pourrait fournir matière à réflexion à nos partenaires algériens.

Une autre question me paraît devoir être posée en ce qui concerne le pétrole. Il s'agit des décrets de février 1963, dont la première disposition consistait à renouveler pour une période de dix ans les autorisations spéciales d'importation pour les différents raffineurs qui opèrent en France. C'est à cette occasion que le groupe U. G. P.-U. I. P., groupe à capitaux publics, a reçu l'attribution de 14,5 p. 100 du total des contingents alors qu'actuellement il ne dispose en fait que de 4 p. 100 de la capacité de raffinage de la France.

Quant à la seconde série de dispositions, elles visaient à compléter les pouvoirs de l'administration, notamment par le renforcement du contrôle des investissements, allant jusqu'à donner aux pouvoirs publics le droit de s'opposer à une extension des installations existantes. Est-il possible, monsieur le ministre, de connaître vos intentions quant à l'application qui sera faite de ces décrets ? Cette question offre un particulier intérêt en raison des problèmes que posent actuellement la définition d'une politique énergétique commune dans le Marché commun et, bien entendu, plus encore la mise en place d'une telle politique.

Ne craignez-vous pas qu'un dirigisme excessif dans ce domaine n'effraie les sociétés filiales de groupes internationaux et ne les conduise à créer ailleurs qu'en France les installations nouvelles qu'exige d'ores et déjà l'extension du marché pétrolier européen ?

Qu'il s'agisse du charbon ou du pétrole, ces questions préoccupent vivement la commission des finances qui a estimé en outre indispensable qu'un débat soit ouvert devant l'Assemblée nationale sur la politique énergétique française. Pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre à quel moment — et la commission souhaite que ce soit le plus tôt possible — le Gouvernement pourrait répondre à cette attente en venant exposer ici sa position sur l'avenir de notre production charbonnière et sur la coordination de l'énergie ? Ce qu'il n'a pas estimé opportun de faire à chaud au moment de la grève des mineurs du printemps dernier, il doit pouvoir l'envisager maintenant, d'autant que l'installation d'un secrétaire général à l'énergie doit lui faciliter la tâche.

Ma deuxième série d'observations concerne les investissements dans le secteur industriel et essentiellement les problèmes que pose leur financement.

Je regrette que ni M. le ministre des finances, ni M. le secrétaire d'Etat au budget ne soient présents au banc du Gouvernement, car les questions que je vais poser les concernent particulièrement.

Lors de mon précédent rapport à cette tribune, j'avais appelé l'attention du Gouvernement sur les graves conséquences que ne manquerait pas d'avoir, du point de vue de la décentralisation industrielle et de l'aménagement du territoire, la politique suivie à l'égard des entreprises sur le plan du crédit et de la fiscalité. Depuis lors, il n'y a pas eu de prise de position sur ces deux thèmes et je suis donc conduit à poser de nouveau le problème.

Il convient de faire deux constatations :

En premier lieu, le régime fiscal actuellement applicable pénalise le financement par apport de capitaux propres, les dividendes n'étant pas déductibles de l'assiette de l'impôt. En revanche, ce même régime fiscal favorise ou encourage l'endettement extérieur des entreprises puisque les frais financiers, eux, sont déductibles. Le maintien de ce régime tendrait à prouver que la politique suivie par le Gouvernement est, en réalité, une politique incitant les entreprises à se procurer des ressources sur le marché financier.

En second lieu, l'évolution constatée en ce qui concerne l'auto-financement est venue renforcer l'opinion que tel était bien le point de vue du Gouvernement. La réduction des marges d'auto-financement incite, en effet, les entreprises à se procurer sur le marché financier les ressources nécessaires à leur équipement.

Mais alors se pose tout le problème du marché financier, c'est-à-dire le problème de l'accès, à des taux normaux, des entreprises au marché financier.

On comprend alors plus aisément ce qui s'est produit dans nos industries de biens d'équipement et le retard important qu'elles ont pris récemment. Le secteur privé, en s'abstenant actuellement de passer des commandes de biens d'équipement, entraîne la stagnation de cette branche de notre industrie.

Si le marché financier n'a pas été jusqu'ici en mesure de relayer l'auto-financement, c'est bien parce qu'il est trop orienté sur le court terme, comme l'a souligné dans son rapport notre rapporteur général.

Je présenterai maintenant quelques remarques à propos des débouchés extérieurs.

M. le président. Vous n'aurez pas le temps, monsieur le rapporteur, car votre temps de parole est épuisé.

M. le rapporteur. Monsieur le président, mon rapport écrit n'ayant pas été distribué en temps utile, je considère qu'il est de mon devoir de développer davantage mon rapport oral.

M. le président. Votre rapport est maintenant distribué et il est entre les mains de nos collègues. Je vous prie de vouloir bien conclure.

M. Fernand Darchicourt. Nous n'avons pas eu le temps d'en prendre connaissance, monsieur le président. Tout cela fait apparaître une fois de plus les déplorables conditions de travail de l'Assemblée.

M. le président. Sur ce point, le président est bien d'accord avec vous que tout n'est pas satisfaisant à beaucoup près. Mais son devoir est de faire respecter la règle. Il a le rôle le plus difficile et il vous demande d'avoir la bonté de l'aider dans cette tâche. C'est ce que vous ferez, monsieur le rapporteur, si vous voulez bien conclure rapidement.

M. Fernand Darchicourt. C'est au Gouvernement que mon observation s'adressait.

M. le rapporteur. A propos des débouchés extérieurs, je me bornerai donc à dire que les qualités techniques et la compétitivité de nos produits ne seront obtenues que par un développement intensif de la recherche.

En ce qui concerne la recherche, ne pourrait-on envisager son financement en partie grâce à une fraction de l'aide aux pays en voie de développement; cela permettrait la réalisation ou la mise au point de matériels mieux adaptés et peut-être moins coûteux.

Puisqu'il me faut interrompre mon exposé, j'indiquerai seulement toute l'importance qui s'attache à assouplir le statut de l'artisan fiscal; l'artisan fiscal devrait pouvoir employer, mais surtout contribuer à former non pas un seul, mais deux apprentis.

Je conclus en rappelant que vous êtes, monsieur le ministre, mieux informé que quiconque des forces et des faiblesses de l'industrie française.

Personnellement, je me demande si ce budget de 1964 vous procurera les moyens d'affermir les facteurs de force de notre industrie. Je crains qu'il ne vous permette tout au plus que d'en atténuer les causes de faiblesse.

Et cependant, situant sa décision dans la conjoncture budgétaire présente dominée par l'effort de stabilisation financière, votre commission des finances vous demande d'adopter le projet de budget qui vous est soumis. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Poncelet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, également pour quinze minutes.

M. Christian Poncelet, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le total des crédits votés pour le ministère de l'industrie atteignait 717 millions en 1963 et 828 millions sont demandés pour 1964. Si l'on retranche les 125 millions qui représentent l'augmentation de la subvention destinée à la reconversion et à la modernisation des houillères nationales, on s'aperçoit que les crédits mis à la disposition du ministère de l'industrie sont en diminution de 14 millions. Cette constatation ne nous porte pas à l'optimisme.

Dans le temps limité qui m'est imparti, je me verrai forcé, comme d'ailleurs avant moi M. le rapporteur spécial, de me limiter aux questions les plus importantes. Je dirai donc quelques mots sur les problèmes de l'énergie et de la crise des mines de fer et j'évoquerai la situation critique de quelques zones comme Le Boucau, Hennebont ou de quelques industries comme le textile.

Je regrette de ne pouvoir m'étendre sur l'activité des services du ministère de l'industrie. Un mot seulement sur le service des poids et mesures. La proportion des instruments faux oscille autour de 4,8 p. 100. Il est indispensable d'améliorer cet état de choses. Un resserrement des contrôles, obtenu grâce à un accroissement des moyens en personnel, et une aggravation des sanctions en cas de récidive, devraient y remédier à bref délai.

Un effort financier plus important doit être consenti afin, d'une part, d'obtenir un redressement de la situation en matière de métrologie légale, d'autre part, de mettre le service des instruments de mesure à même de faire face à des tâches internationales susceptibles de lui être confiées, par exemple l'homologation des instruments de mesure européens. Il serait inadmissible que, faute de moyens mis à la disposition de ses techniciens, le pays du système métrique ne puisse assumer un tel rôle.

Vous trouverez dans mon rapport les éléments chiffrés relatifs à l'évolution de la production et de la consommation énergétiques françaises. Je n'insisterai que sur certains aspects qui ont retenu l'attention de votre commission, ce qui va m'amener à poser quelques questions au Gouvernement afin de lui faire préciser sa position et ses intentions.

Les Charbonnages constituent cette année encore un sujet d'inquiétudes. Les craintes que je formulais en janvier dernier, au nom de la commission de la production et des échanges, se sont concrétisées, hélas, peu de temps après. Il est étonnant que

le rapporteur du budget du ministère de tutelle des Charbonnages, à savoir le ministère de l'industrie, n'ait été à aucun moment mis au courant des travaux de la table ronde, d'où une première question. Quelle est votre position, monsieur le ministre, en ce qui concerne le rapport Gabriel? A combien chiffrez-vous les charges « anormales » pesant sur les Charbonnages du fait de la réduction du nombre des effectifs actifs par rapport à celui des retraités?

Cette même « table ronde », du reste, n'avait pas pour unique but l'examen et la discussion des problèmes à court terme. Elle s'est préoccupée de l'avenir de la profession minière. Quelles conclusions entendez-vous en tirer?

Il existe, par exemple, des mineurs qui ne peuvent pas être reclassés parce que les accidents du travail, la silicose partielle, l'âge, les en empêchent. Qu'entend faire le Gouvernement à leur égard?

Votre commission de la production et des échanges insiste sur l'aspect humain de ce problème. On ne saurait considérer celui-ci avec une tranquillité d'esprit qui pourrait passer pour de l'insouciance ou de la légèreté. C'est ainsi que le rapport qui vous est présenté est émaillé, ici et là, de considérations sociales.

Ne pourrait-on pas envisager une extension des activités des Charbonnages vers les plastiques, la carbochimie, etc.?

Sur le plan international, quelle position compte prendre la France à l'égard du projet allemand de réorganisation du marché charbonnier?

Je vous prie d'excuser, mes chers collègues, la rapidité de mon exposé. Le temps m'y oblige...

D'autre part, pour l'hiver 1963-1964 les pouvoirs publics fixent à 22,5 millions de tonnes le tonnage nécessaire pour faire face aux besoins. Les Charbonnages sont-ils en mesure de satisfaire la consommation?

Quant à l'électricité, la situation est telle que l'on peut parler d'un tournant: en effet, centrales thermiques et centrales hydrauliques ne pourront prétendre, dans un très bref avenir, assurer la couverture des besoins en énergie électrique. Il faut, dès maintenant, envisager le recours à l'énergie nucléaire, ce qui pose de délicats problèmes de calcul de rentabilité et de compétitivité.

Si les chiffres avancés par les spécialistes divergent quant à la date exacte où le coût du kilowattheure « nucléaire » sera au même niveau que celui du kilowattheure « classique », on peut cependant estimer que 1970 représentera une étape décisive.

Passons maintenant au gaz. Les réserves d'Aquitaine ne sont pas suffisantes et sont d'ores et déjà virtuellement absorbées. Deux possibilités s'offrent donc:

Premièrement, recourir au gaz d'Hassi-R'Mel. Le Gouvernement peut-il préciser où en sont les études et les décisions relatives au transport par méthaniers? A quelles conclusions ont abouti les recherches relatives au gaz de Mostaganem-Carthage? Pourquoi, si les grands fonds présentent trop de difficultés, l'itinéraire via Gibraltar n'est-il pas préféré?

En second lieu, recourir au gaz hollandais dont les réserves déjà découvertes s'élèvent à 1.100 milliards de mètres cubes. Quelles sont les possibilités d'accord avec la Hollande?

Si l'on passe à une autre source énergétique, le pétrole, les problèmes sont d'un tout autre ordre. On en a déjà débattu, lors de l'examen du budget des affaires algériennes. Si l'on considère l'ensemble de la production de pétrole de la zone franc, on constate que le pétrole saharien représente 86 p. 100 environ de celle-ci en 1962. Cela m'amène à poser la question de la sécurité de cet approvisionnement saharien. La question vaut aussi pour le gaz d'Hassi-R'Mel.

Certains membres de la commission de la production et des échanges ont exprimé leurs craintes quant au statut des exploitations pétrolières sahariennes et à nos fournitures en pétrole de la zone franc. Mais je suis persuadé que M. le secrétaire général à l'énergie a pris toutes dispositions pour assurer en toute éventualité l'approvisionnement du pays en pétrole. J'espère que votre intervention de tout à l'heure, monsieur le ministre, viendra démentir les rumeurs selon lesquelles le Gouvernement algérien serait sur le point de passer un accord avec une firme étrangère pour la construction d'une nouvelle raffinerie.

Je voudrais insister maintenant sur la situation préoccupante de nos mines de fer qui éprouvent des difficultés croissantes dues à l'arrivée massive sur le marché européen de minerais à haute teneur, originaires d'Afrique ou d'Amérique du Sud.

Nos effectifs de mineurs ont décliné de 6 p. 100 en deux ans, tandis que la production ne s'abaissait que de 1 p. 100, ce qui prouve qu'on a déjà commencé à améliorer la productivité. Mais les livraisons ont décliné de deux millions de tonnes.

La concurrence des minerais d'outre-mer est accrue par la différence des frais de transport: une voie d'eau à grand

gabarit permettrait à la minette lorraine de lutter dans de meilleures conditions contre cette concurrence et de conserver ses marchés traditionnels. La canalisation de la Moselle va, certes, bientôt entrer dans les faits. Mais la Ruhr peut facilement s'approvisionner par le Rhin. Ce qu'il faut sauvegarder, c'est le débouché offert par le Benelux et le débouché sarrois.

Il est primordial que soient respectées les recommandations de la table ronde, qui ont fait l'objet de votes quasi unanimes. Quelle a été l'action des pouvoirs publics à cet égard ?

Mesdames, messieurs, interrogé par votre rapporteur au cours d'une audition devant la commission de la production et des échanges, M. le ministre de l'industrie a dit en substance qu'il ne fallait pas se dissimuler qu'une certaine diminution des effectifs résultera inévitablement de la régression des débouchés et de la nécessité d'abaisser le coût d'extraction en abandonnant les mines les moins rentables.

La délégation patronale à la table ronde a estimé à environ deux mille personnes, soit à 10 p. 100 des effectifs, les licenciements nécessaires d'ici à 1965, et elle s'est engagée à ne pas licencier plus de quatre cents personnes en 1963. Les syndicats ont contesté la nécessité de ces licenciements, compte tenu de l'abaissement de la durée hebdomadaire du travail à quarante heures dans toutes les mines et de la mise à la retraite des mineurs ayant droit à une pension complète. Le Gouvernement, nous a-t-on dit, soucieux de la compétitivité de nos ressources nationales, ne s'oppose pas à ces licenciements, dans l'intérêt même du bassin ferrifère lorrain. Cette attitude lui impose des devoirs.

Je rappelle que la délégation patronale à la table ronde avait, entre autres, donné l'assurance que les mineurs licenciés se verraient tous offrir un nouvel emploi dans la sidérurgie, et que leur ancienneté serait maintenue. Cette clause et toutes les conclusions de la table ronde ont été présentées aux mineurs comme des engagements formels.

Votre rapporteur tient à faire remarquer, en le déplorant, que cette réadaptation risque de se traduire automatiquement par une baisse du niveau de vie, les travailleurs reclassés perdant en tout état de cause la part de rémunération attachée à leur spécialisation et aux risques que comporte la profession de mineur.

Il apparaît indispensable que les pouvoirs publics exigent des employeurs le respect des conventions de la table ronde. S'ils manquaient à ce devoir, l'Etat devrait se substituer à l'employeur défaillant et prendre en charge, jusqu'à son reclassement, tout travailleur privé d'emploi.

À côté des mesures individuelles, des décisions d'ensemble doivent être prises.

Les mines de fer bénéficieront-elles de mesures d'allègement des charges sociales prises en faveur des Charbonnages ou sur le point de l'être ?

La construction d'écoles techniques et professionnelles a été entreprise d'urgence grâce à une subvention du F. I. A. T., c'est-à-dire du fonds d'investissement et d'aménagement du territoire. Offriront-elles un nombre suffisant de places à la jeune génération dans les zones minières en déclin ?

Quelles mesures sont envisagées pour donner aux mineurs reclassés une haute qualification dans leur nouvel emploi, afin d'éviter toute baisse de leur niveau de vie ?

Le Gouvernement veillera-t-il à ce que la fermeture des mines ne compromette pas la reprise ultérieure de l'exploitation ? Quels contrôles seront opérés afin d'éviter la dégradation de notre patrimoine national ? Sans faire preuve d'un pessimisme excessif, je ne peux m'éviter de penser qu'il se peut qu'un jour nous soyons privés des minerais d'outre-mer. Pour sauvegarder les débouchés français de nos mines, d'autres mesures s'imposent encore.

Protégez, monsieur le ministre, le marché national de notre sidérurgie contre la concurrence extra-européenne, au besoin par des mesures unilatérales. Instituez, s'il le faut, un contingent à l'entrée des produits sidérurgiques britanniques ou japonais. Je ne pense pas que la Haute autorité y soit d'ailleurs opposée. Doublez, si vous le préférez, le tarif extérieur, mais sans plus attendre car, sur ce point, il serait grave d'atermoyer.

La commission s'est émue de ce que le Gouvernement italien continue à rembourser les droits et taxes grevant les produits sidérurgiques utilisés dans la fabrication de produits mécaniques exportés.

Elle insiste auprès du Gouvernement pour qu'il continue à veiller à ce que les dispositions du Traité de Rome soient loyalement respectées par nos partenaires. Il faut d'autre part, pour favoriser l'exportation de nos biens d'équipement, c'est-à-dire de notre acier transformé, des dispositifs de financement aussi efficaces que ceux qui stimulent les exportations de nos grands concurrents.

Nos exportations ne progressent guère vers les pays en voie de développement, elles régressent même car les industries mécaniques françaises se heurtent à une concurrence accrue de la part des pays — notamment les Etats-Unis — qui peuvent consentir des conditions de crédit plus avantageuses, tant en matière de taux que de délais.

La France n'entre que pour 8 p. 100 dans les exportations des biens d'équipement des pays de l'O. C. D. E. à destination des pays en voie de développement. Sa part est très inférieure non seulement à celle des Etats-Unis, mais aussi à celle de l'Allemagne ou du Royaume-Uni. La concurrence est d'autant plus vive qu'il s'agit de matériels plus importants, tels que les gros matériels électromécaniques ou les ensembles industriels.

Dans cette compétition internationale, les grandes sociétés concurrentes bénéficient d'atouts décisifs : leur puissance financière, leurs vastes marchés intérieurs. Elles peuvent surtout consentir des crédits pour de longues durées à un taux d'intérêt modéré. Nos exportateurs ne peuvent consentir de telles facilités et leurs débouchés africains se rétrécissent. Pourtant, l'aide que la France apporte aux pays en voie de développement, allouée pour la plus grande part aux anciens territoires d'outre-mer, est exceptionnellement élevée. Avec un montant annuel de l'ordre de 7 milliards de francs, elle vient immédiatement après celle des Etats-Unis. Mais cette aide n'est affectée que très partiellement à des programmes de développement économique.

Depuis peu, la France accorde directement des crédits aux gouvernements étrangers : Mexique, Tunisie, Turquie, Maroc, comme le font d'ailleurs les Etats-Unis et l'Allemagne en faveur de pays en voie de développement. Le taux de ces prêts — 5,5 p. 100 — est du même ordre que celui consenti par ces Etats. Ils sont utilisés pour financer les acomptes à la commande et à la livraison dus par les nationaux des pays emprunteurs.

Ces crédits, qui ne peuvent être utilisés que pour le paiement de commandes passées en France, sont dits « crédits liés ». Nul ne doute de la vertu stimulatrice de cette aide, M. le ministre des finances moins que quiconque qui s'exclamait le 17 octobre dernier : « Quels sont les exportateurs français qui qualifient d'improductives les dépenses que fait, par exemple, l'Allemagne fédérale en faveur de tel ou tel pays extérieur pour y écouler sa production nationale ? »

Comment ne pas s'étonner que M. Giscard d'Estaing n'ait pas tiré toutes les conséquences de cette conviction et n'ait pas augmenté massivement les crédits correspondants ?

Comme M. le ministre des finances, je déplore que l'évolution de nos prix contraste avec la stabilité allemande, américaine, britannique. Comme lui je regrette que nos industriels ne nous annoncent pas assez souvent les baisses consécutives à l'amélioration de la productivité qui, dans les économies étrangères, viennent compenser l'effet des hausses. Mais je n'ai pas besoin de lui rappeler qu'aider l'exportation et, par conséquent, favoriser l'allongement des séries de production est aussi un moyen de faire baisser les prix.

Il serait donc déplorable que ce système si efficace d'aide sous forme de crédits liés que la France vient à peine d'ébaucher soit remis en question au moment où la Grande-Bretagne, par exemple, vient d'ouvrir trois milliards de crédits de cette nature.

J'en viens maintenant à des zones industrielles dont l'étendue géographique est moindre mais qui sont tout aussi menacées. Je veux parler de la région du Boucau, d'Hennebont et de la zone textile de l'Est.

Si l'économie française a toutes les apparences d'un corps sain, il faut bien remarquer que sur ce corps il y a des plaies qu'il est urgent de guérir.

Je crois nécessaire de passer rapidement...

M. le président. Ce serait sage, en effet !

M. le rapporteur pour avis. Je ne sais pas si la sagesse consiste à raccourcir le débat. Je regrette de ne pouvoir faire un plus long exposé.

M. Roger Roucaute. Regrettez, regrettez !

M. le rapporteur pour avis. En résumé, votre commission de la production et des échanges a estimé que les difficultés auxquelles ont à faire face plusieurs secteurs clés de notre industrie sont préoccupantes.

Elle estime que dans le domaine de l'énergie trois problèmes doivent retenir l'attention : la recherche de la compétitivité dans un avenir assez proche entre le kilowattheure classique et le kilowattheure nucléaire, les inquiétudes que provoque l'incertitude quant à la sécurité d'approvisionnement en pétrole saharien, le sort des Charbonnages de France. Nul ne saurait rester

insensible aux multiples problèmes sociaux qu'entraîne la réduction de la production charbonnière décidée par le Gouvernement.

Dans le même esprit, elle émet le vœu que l'effort entrepris pour rendre la production de nos mines de fer plus concurrentielle tienne le plus grand compte de l'aspect humain de ce problème.

La commission est d'avis que l'exportation de produits sidérurgiques et de biens d'équipement doit être stimulée par l'octroi aux pays en voie de développement de crédits liés et que le marché intérieur de ces industries doit être protégé efficacement contre la concurrence des pays ne faisant pas partie du Marché commun.

Elle se demande, d'autre part, si la réduction des prêts du F. D. E. S. aux sociétés nationales et d'économie mixte ne risque pas de compromettre le programme d'investissement de ces entreprises.

Elle souhaite enfin que la recherche scientifique et technique soit intensifiée et fasse l'objet d'un projet de loi de programme.

La commission demande, par ailleurs, qu'à l'occasion d'un prochain débat qui devrait logiquement avoir lieu avant la clôture de la discussion de la loi de finances, le Gouvernement définisse sa politique d'aménagement du territoire et les modalités de cette politique. A propos, quels sont encore vos pouvoirs en cette matière, monsieur le ministre ? Sinon il est à craindre qu'en fait d'aménagement du territoire, nous assistions à un véritable déménagement général sur le territoire.

C'est avec ces réserves et sous le bénéfice de ces recommandations que votre commission de la production et des échanges donne un avis favorable à l'adoption du budget de l'industrie. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'industrie. Mesdames, messieurs, dans ce premier exposé, je voudrais examiner très rapidement avec vous la situation d'ensemble de notre industrie, le reste du temps qui m'est imparti étant consacré, dans une seconde intervention, à répondre aux questions précises qui ne manqueront pas de m'être posées.

La progression de notre production industrielle continue à un taux élevé et nous sommes dans le groupe de tête des nations industrielles.

Nous aurions pu connaître quelques craintes à la suite de la rigueur de l'hiver et des mouvements sociaux ; heureusement, il n'en a rien été et, dans la quasi-totalité des branches, l'activité exceptionnelle du deuxième trimestre a permis de combler le léger retard pris par rapport aux prévisions du IV^e Plan pendant les premiers mois de l'année.

La consommation d'énergie électrique s'est accrue en septembre à un rythme comparable à celui de mai et juin derniers et la situation des carnets de commandes dans les industries de consommation, le textile notamment, et même dans certaines branches de l'industrie d'équipement, marque le maintien d'une forte demande intérieure. Je crois également utile de souligner que le taux de croissance de notre production industrielle est, à l'exception de l'Italie, sensiblement supérieur à celui constaté dans les autres pays du Marché commun.

Indépendamment des données statistiques, les progrès de la production industrielle peuvent être mesurés de façon peut-être plus rudimentaire, mais moins abstraite, par le développement de la consommation d'énergie. De juin 1962 à juin 1963 la consommation globale d'énergie a augmenté de 8,8 p. 100, cet accroissement moyen recouvrant évidemment des situations différentes suivant les sources d'énergie considérées. Le taux de progression dépasse 9 p. 100 pour l'électricité, 14 p. 100 pour le gaz, 11 p. 100 pour les produits pétroliers, la consommation de charbon étant en léger progrès depuis un an.

Dans le domaine de l'énergie on continue à observer un taux vigoureux d'expansion, l'un des plus élevés que connaisse notre activité industrielle.

Ce taux qui se traduit par un doublement des besoins en quinze ans environ, joint à l'importance que présente ce secteur, justifie toute l'attention qu'y porte le Gouvernement.

C'est pourquoi je répondrai tout de suite à M. Bailly que notre politique dans ce domaine, sans enregistrer d'inflexion notable, devra toutefois s'adapter à l'évolution prévue tout en respectant nos objectifs fondamentaux qui sont de satisfaire le consommateur dans les meilleures conditions de sécurité et de prix, d'assurer l'écoulement de notre production nationale et de réserver une part convenable aux intérêts français dans ce domaine-clé.

C'est pour faciliter la définition et la mise en œuvre de cette politique nationale que le Gouvernement a décidé la création

d'un secrétariat général de l'énergie qui déterminera la part qu'il convient de donner à chaque forme d'énergie et le choix le plus judicieux de nos sources d'approvisionnement.

Dès maintenant, je peux indiquer à l'Assemblée que les importations prendront une part de plus en plus grande dans la couverture de nos besoins. Ceci tient au plafonnement de notre production charbonnière et aux possibilités relativement faibles de développement de notre équipement hydroélectrique. Il semble également que la recherche du pétrole sur notre territoire ne puisse pas — même si nous devons y trouver quelques satisfactions — nous apporter des résultats très spectaculaires.

Notre sécurité d'approvisionnement et notre indépendance énergétique nous conduiront donc, sur le plan intérieur, à accroître rapidement notre production d'électricité d'origine nucléaire et, sur le plan extérieur, nous amènera à diversifier le plus possible nos sources de pétrole et de gaz naturel par une intensification de notre effort de recherche et de prospection. (Applaudissements sur quelques bancs de l'U. N. R. — U. D. T.)

Sous l'angle européen enfin, notre politique nationale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique communautaire. Sans doute les positions de certains de nos partenaires peuvent-elles paraître assez éloignées des nôtres, mais ceci résulte souvent plus d'une différence d'optique que d'une divergence d'intérêts.

A la faveur d'une évolution parallèle des situations énergétiques des six pays et à la faveur des associations d'intérêts que l'on voit se développer et qui sont souhaitables, peut-on pour le moins espérer concilier les points de vue et définir une action commune indispensable dans ce domaine ?

Je passerai en détail très rapidement les principales branches placées sous la tutelle du ministre de l'industrie.

D'abord la sidérurgie. L'année 1963 aura été une « étape de consolidation ». Depuis le début de l'année, la production marque une très légère augmentation, de l'ordre de 2 p. 100, sur celle de 1962. Mais la production d'acier est pratiquement restée égale ; la situation de cette industrie demeure préoccupante et a conduit à reviser les objectifs du plan pour 1964.

Ainsi que l'a fait ressortir un rapporteur, les difficultés de ce secteur tiennent à l'existence d'un important excédent mondial de capacité d'installations sidérurgiques et à des problèmes de financement, mais aussi, pour une large part, à la pratique par certaines entreprises étrangères de prix anormaux, génératrice d'une concurrence sévère contre laquelle la sidérurgie française ne peut lutter à armes égales. La protection de cette industrie est donc à rechercher sur le plan communautaire et nous cherchons à entraîner la Haute autorité et nos partenaires à adopter une élévation des droits de douane en faveur des productions communautaires. Ce n'est que dans l'hypothèse difficilement vraisemblable où aucune solution satisfaisante ne pourrait se dégager au sein de la C. E. C. A. que le Gouvernement français serait amené, à regret, à utiliser les moyens de protection que le traité portant création de la C. E. C. A. met à sa disposition.

D'autres mesures, examinées actuellement par le Gouvernement, seraient à prendre sur le plan intérieur pour rendre à la sidérurgie sa compétitivité et favoriser son effort de modernisation.

Les industries chimiques, elles, ont un rythme d'expansion nettement plus vif et, en fin de compte, assez satisfaisant. Dans le domaine des industries de transformation, le taux de croissance annuel de 5,9 p. 100 prévu par le plan semble devoir être atteint sans difficulté. Je rappelle à l'Assemblée l'effort réalisé par les industriels dans ce secteur, particulièrement par les industriels de l'automobile, pour consentir une baisse de prix cet automne, après une augmentation des barèmes.

Ce secteur très important pour l'économie française tient la tête de l'expansion, avec une progression de 18 p. 100 par rapport à 1962, dont la production dépassait elle-même de 26 p. 100 celle de 1961.

Ses progrès sont tout à fait remarquables aussi bien dans le domaine du marché intérieur que dans celui de l'exportation. Les marques françaises témoignent de la qualité et de la compétitivité de nos fabrications. Seules les productions de très grande série pourront cependant rester compétitives et il n'est pas interdit de penser que, dans un avenir plus ou moins rapproché, des regroupements d'entreprises devront être envisagés.

Mon sentiment personnel est que, dans l'industrie française de l'automobile, sont inexorablement condamnées à collaborer ensemble les grandes firmes françaises. Je pense que le plus tôt sera le mieux. Je déplore un refus de coopération qui pourrait, si elle s'exerçait déjà dans de nombreux domaines, donner d'excellents résultats.

L'industrie électronique témoigne également d'une activité soutenue et la production du premier semestre dépasse de

10 p. 100 celle des six premiers mois de 1962. C'est dans cette branche, comme dans celle de l'automobile, que sont intervenues les opérations de décentralisation les plus spectaculaires, orientées pour la plupart vers l'Ouest et particulièrement vers la Bretagne.

L'industrie textile fait preuve d'une exceptionnelle vitalité. Dans l'ensemble, la situation est donc excellente en dépit de quelques difficultés parfois importantes, notamment dans le département des Vosges.

Reste le domaine des biens d'équipement. La situation évolue d'une façon relativement moins favorable. Cela tient en fait pour l'essentiel au ralentissement de l'activité des deux branches productrices de matériels sidérurgiques et d'équipements lourds pour la chimie, touchées, l'une et l'autre, par une réduction des programmes d'équipements des industries sidérurgiques et chimiques qui, après les importants investissements réalisés au cours de ces dernières années, éprouvent le besoin d'une pause.

Dans toutes les autres branches les progrès sont constants, en particulier dans le matériel de travaux publics dont la production a augmenté en un an de près de 20 p. 100.

L'année 1963 a vu la création au niveau du Premier ministre d'une délégation à l'aménagement du territoire, qui doit permettre une coordination judicieuse de toutes les actions régionales. Mais je ne saurais perdre de vue qu'étant donné la part croissante des activités industrielles dans le revenu de la nation, l'essentiel du développement régional est attendu d'une bonne répartition des usines sur le territoire français et, pour en terminer avec les industries de transformation, je voudrais souligner qu'elles restent les grandes bénéficiaires des mesures d'aide aux investissements privés.

La moyenne des années 1960-1961-1962 fait apparaître que les industries mécaniques et électriques représentent 47,6 p. 100 des investissements aidés, les industries textiles et diverses 30 p. 100, tandis que les emplois qui devaient être créés à la suite des opérations retenues par les instances compétentes du F. D. E. S. s'établissent à un chiffre sensiblement équivalent d'une année sur l'autre; 22.000 à 24.000 se répartissent pour 50 p. 100 entre les industries mécaniques, 36 p. 100 entre les industries diverses et textiles, ce qui rend prépondérante la place des industries de transformation en matière d'emplois créés.

Avant de conclure, je ne saurais oublier que l'artisanat relève de ma compétence et que mon ministère et moi-même portons un très vif intérêt à ce que l'on est convenu d'appeler le secteur des métiers.

Parallèlement aux très importants efforts qu'il accomplit pour mener à bien ce qui a été mis sur le chantier il y a deux ans, c'est-à-dire la réforme de l'artisanat, mon département se préoccupe également de venir en aide à cette branche, dans le domaine économique, ainsi que sur le plan de la formation professionnelle.

Les avances de l'Etat affectées au Fonds de développement économique et social, qui assurent la presque totalité du financement du crédit artisanal, passeront de 70 millions de francs en 1963 à 80 millions de francs en 1964. Par ailleurs, les conditions d'attributions de crédits continueront à être assouplies en faveur des jeunes artisans.

L'action que mon département a engagée dans le domaine de la formation professionnelle dans l'artisanat se poursuivra, en 1964, par l'attribution de trois millions de francs de primes aux maîtres d'apprentissage, contre deux millions et demi cette année.

Enfin, je viendrai en aide, par des subventions diverses, aux chambres des métiers et aux organisations professionnelles, pour les actions qu'elles ont entreprises dans le domaine de la promotion sociale.

Si l'on considère que plus de 55 p. 100 du produit national brut est issu de l'industrie, que la quasi-totalité de l'accroissement de ce produit national brut résulte de l'activité industrielle, on mesure l'effort imposé à l'industrie pour résorber, par une productivité toujours plus difficile à accroître, l'improductivité de la distribution.

En effet, dans son état actuel, la distribution apparaît plus inflationniste que la production; les gains de productivité y sont trop faibles pour éponger les hausses de salaires. A titre d'exemple, je signale que de juin 1962 à juin 1963 les prix de gros industriels se sont élevés de 3 p. 100, tandis que les prix de détail augmentaient de 4,7 p. 100, soit un accroissement sensiblement plus rapide.

J'attends, de contacts fréquents et réguliers avec mon collègue le ministre des finances, l'application des mesures appropriées à la rénovation du secteur tertiaire. Là, sans doute plus encore que dans le domaine de la production, des mesures de concentration se révèlent nécessaires.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans rendre hommage aux quelque trois mille agents de mon ministère, dont le dévouement

et la conscience professionnelle sont pour moi une aide précieuse dans l'exercice de mes responsabilités à l'égard de l'industrie française, industrie qui place notre pays parmi les grandes nations du monde libre économiquement et socialement en progrès. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Pleven, pour cinq minutes.

M. René Pleven. Monsieur le ministre, je me bornerai, ne disposant que de cinq minutes de parole, à vous poser trois questions en style télégraphique.

La première porte sur le bureau de recherches géologiques et minières. Nous sommes tous d'accord dans cette Assemblée pour vouloir une politique d'expansion régionale et pour admettre que la recherche scientifique et la science appliquée sont les conditions essentielles du progrès de notre pays.

Il nous paraît donc inadmissible que l'on réduise précisément maintenant les crédits ou que l'on alloue au bureau de recherches géologiques et minières, qui est à la fois un instrument au service du développement régional et de la recherche appliquée, des dotations très inférieures à celles qui avaient été prévues par le IV^e Plan. Un retard s'est déjà produit en 1962 et en 1963, et un nouveau retard encore plus important sera constaté en 1964.

Nous demanderons donc à l'Assemblée de renvoyer ce chapitre à sa commission, pour donner au Gouvernement l'occasion de déposer une lettre rectificative.

Nous ne pouvons admettre que des géologues du bureau de recherches géologiques et minières soient licenciés alors que la géologie est dotée d'un ministère en U. R. S. S. et que, les catastrophes récentes de Malpasset et de Longarone l'ont montré au grand public, cette science a des applications indispensables tant dans l'étude de la nature des terrains, que dans la sécurité des ouvrages.

Voici ma deuxième question: Monsieur le ministre, vous venez de mentionner à la tribune la proportion fort élevée des charbons qui devront être importés pour satisfaire les besoins français.

Une fois de plus je vous demande de définir votre politique, quant aux prix de cession de ces charbons importés. Vous avez pris le 1^{er} août une décision qui a été saluée avec joie dans les régions littorales. Elle atténuait quelque peu l'injustice qui avait, jusqu'alors, présidé à la distribution du charbon dans ces régions.

Il vous faut aller beaucoup plus loin. Il existe encore une discrimination de 20 p. 100 par rapport aux coûts. Quelle politique le Gouvernement entend-il suivre pour que la tarification des produits reflète la vérité des coûts?

J'arrive enfin à ma troisième question: Je souhaiterais connaître l'attitude qu'adoptera notre pays vis-à-vis des propositions des Exécutifs européens tendant à la coordination de la politique énergétique au sein de la Communauté des Six?

Il est indispensable de réaliser, d'ici à 1970, une véritable communauté énergétique européenne. Si certaines décisions ne sont pas arrêtées dès maintenant, les mesures isolées prises par chacun des pays rendront cette coordination impossible.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir définir tout à l'heure la position de la France vis-à-vis des propositions des Exécutifs européens qui ont fait l'objet d'une approbation unanime de l'Assemblée parlementaire européenne. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. Je remercie M. Pleven d'avoir si bien calculé la durée de son intervention.

La parole est à M. Martel, pour trois minutes.

M. Henri Martel. Mesdames, messieurs, dans ce semblant de débat, le parlementaire est mis dans l'impossibilité de discuter du budget, des rapports en leurs éléments essentiels et de répondre aussi aux déclarations du ministre.

Mon intervention se limitera donc au grave problème des revendications immédiates et urgentes de la corporation minière.

En mars-avril 1963, sous la pression des mineurs en grève et de l'opinion publique indignée des conditions de vie et de travail imposées à cette catégorie de travailleurs dont on a si souvent vanté les mérites, le Gouvernement et la direction des Charbonnages avaient pris l'engagement, inscrit dans le protocole d'accord, de rattraper le retard des salaires et des retraites, de revenir à la loi de juin 1936 sur la durée du travail, de remettre en ordre les classifications catégorielles, enfin, de prendre toutes dispositions propres à assurer l'avenir de la profession minière.

Une table ronde et un rendez-vous en septembre furent décidés à cet effet. Où en sommes-nous en cette fin d'octobre?

Le rendez-vous se solda, pour le moment, par une audience que le ministre chargé des mines et des charbonnages a accordée aux représentants des organisations syndicales ouvrières. Au cours de cette audience, le lundi 21 octobre, M. Maurice Bokanowski s'est borné — comme il le fit avant la grande grève des mineurs — à des propositions ridicules et inacceptables : 0,50 p. 100 au 1^{er} octobre 1963, 1 p. 100 au 1^{er} janvier 1964, alors qu'il avait promis d'arriver à une véritable revalorisation de la profession.

Le pouvoir n'accorde même pas les 2 p. 100 de rattrapage du retard restant à payer sur les 10 p. 100 reconnus par la commission Massé.

Aux mineurs on chante aussi le couplet sur la stabilisation des prix ; on leur propose de retarder de six mois le rendez-vous de septembre et, lundi dernier, les Charbonnages s'en remettaient à nouveau au Gouvernement. Cela ne fait, par conséquent, qu'un va-et-vient.

Le congrès national des mineurs C. G. T., qui vient de se tenir la semaine dernière, a rejeté avec colère et indignation ces propositions qui, non seulement ne règlent rien, mais vont aggraver le climat social dans les mines et conduire à un nouveau conflit qui sera peut-être plus rude que celui de mars-avril 1963, si le Gouvernement persiste dans sa position de combat.

Cessez, monsieur le ministre, de jouer aux pourparlers sans fin. La corporation minière, elle, n'accepte pas que vos engagements deviennent des chiffons de papier sous prétexte d'assurer le succès d'une stabilisation des prix à laquelle personne ne croit, tandis qu'augmentent scandaleusement les profits des monopoles et les dépenses de guerre, tandis que continue l'attribution de cadeaux princiers aux monopoles capitalistes.

Notre groupe parlementaire communiste approuve les résolutions du congrès de la fédération nationale du sous-sol et soutient les principales revendications ci-après : défense et développement de l'industrie minière ; nouvelle revalorisation des salaires comme le prévoient les accords d'avril, l'augmentation obtenue devant être répercutée sur les prix de tâche, les primes et les retraites ; abrogation dans les Charbonnages de la retenue de 4.000 francs anciens sur l'avance accordée en avril ; paiement des quatre jours fériés non encore rémunérés ; retour à la loi de juin 1936 : 38 heures 40 au fond, 40 heures à la surface, sans réduction de salaires, car il est scandaleux et intolérable que les mineurs français les mieux placés avant la guerre soient aujourd'hui ceux qui supportent la durée de travail la plus longue d'Europe ; revalorisation des retraites ; hygiène et sécurité mieux assurées par l'augmentation du nombre des délégués mineurs, l'extension de leurs pouvoirs, la création de comités d'hygiène et de sécurité, comités d'entreprise dans les mines comme dans les autres industries ; généralisation par une loi de la quatrième semaine de congés payés pour toutes les mines ; amélioration de la sécurité sociale minière afin d'assurer aux mineurs et à leurs familles les soins médicaux et pharmaceutiques que nécessitent les rudes conditions de vie et de travail des régions minières.

Satisfaire les revendications des mineurs, nous l'avons dit et prouvé lorsque des ministres communistes étaient au Gouvernement, est le plus efficace moyen d'attirer et de retenir à la mine une main-d'œuvre qualifiée, stable, que le pouvoir gaulliste se plaint de voir fuir vers d'autres professions.

Le groupe communiste soutiendra et aidera les mineurs dans leur combat revendicatif, servant ainsi la digne et méritante corporation minière et, avec elle, les intérêts de la nation. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

Sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. Allez donc faire grève en U. R. S. S. !

M. Henri Martel. L'on ne peut même pas répondre aux interrupteurs.

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin, pour quinze minutes.

M. Hubert Martin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le monde entier connaît le bassin de Briey, ce bassin ferrifère le plus important de notre pays, qui alimentait jusqu'alors et enrichissait non seulement sa propre région, mais aussi les bassins sidérurgiques de Belgique, de Luxembourg, d'Allemagne et, bien sûr, de France.

Ce pays de cocagne que tout le monde enviait, que l'on considérait avec beaucoup d'exagération comme l'Eldorado français, ce pays lorrain qui a connu tant de malheurs durant les dernières guerres, mais qui s'est toujours remis si courageuse-

ment au travail, est actuellement plongé dans le plus sombre désespoir.

Ses mineurs, ses cadres, ses commerçants, ses professions libérales se demandent avec anxiété de quoi demain sera fait.

Les drames se succèdent, en effet, à une cadence accélérée.

Ce fut, d'abord, la fermeture des mines de Achen et de Langenberg. La mine de Trieux vient de licencier d'un seul coup 258 mineurs qui occupent depuis quinze jours le fond. On met à la retraite anticipée 60 mineurs à Bazailles. On parle avec certitude de licenciements dans d'autres mines. Bref, il règne actuellement un vent de panique et, aussi, il faut bien le dire, un vent de colère qui pourrait bien souffler en tempête d'ici peu.

Que s'est-il donc passé ?

Nos mines sont de deux sortes. Les unes alimentent la sidérurgie lorraine et continuent à fonctionner sensiblement d'une façon normale. Les autres, dites marchandes, vendent et surtout exportent. Or notre minerai lorrain est assez pauvre en teneur et des gisements plus riches ont été découverts un peu partout : au Venezuela, en Mauritanie, en Suède, etc.

Les prix de fret ont diminué avec la construction de gros tankers et nos voisins du Marché commun, oubliant les services rendus, nous quittent les uns après les autres dans des conditions souvent scandaleuses comme nous le verrons tout à l'heure.

Les journaux sont actuellement étrangement muets, à de rares exceptions près, sur la situation de notre bassin. Aussi ai-je tenu à vous tracer au préalable, mesdames, messieurs, et très brièvement, un tableau de la situation présente.

Qui soit entendu, tout d'abord, que personne chez nous ne peut envisager un seul instant que notre région se dépeuple, se transforme en désert. Se rend-on compte de la catastrophe qui fond, par exemple, sur cette petite commune de Trieux où l'on demande à la moitié de ses 3.000 habitants de s'expatrier ? Sans parler du drame humain, que va faire le maire qui a procédé à des investissements importants ? Comment va-t-il même pouvoir rembourser ses emprunts ? Si la tragédie se poursuit, qu'allons-nous faire de nos maisons vides, de nos hôpitaux, de nos écoles pourtant financés par l'Etat ?

Non, personne, et l'Etat en tout premier lieu, ne peut accepter une solution d'abandon. Le but de mon intervention est de vous dire, monsieur le ministre, mes chers collègues, comment plusieurs de mes amis et moi-même envisageons l'action à mener pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Après avoir fait état des données essentielles et noté les faits indiscutables, je parlerai de la politique d'action à mener et du rôle indispensable de chacune des parties dans la reconversion industrielle de notre bassin ferrifère.

Les données essentielles et les pensées qu'elles suggèrent me paraissent être les suivantes. La Lorraine sidérurgique est un pays de mono-industrie. Si l'on diminue l'activité de la sidérurgie et de ses mines, on touche aux ressources essentielles et pratiquement uniques de la région. La production française d'acier et de fonte stagne. Les objectifs prévus au plan sont loin d'être atteints. Une nouvelle aciérie s'est installée à Dunkerque venant perturber le marché lorrain. Les mines de fer sont durement touchées. Elles voient progressivement s'amenuiser leurs ventes à l'étranger, et l'on peut craindre la disparition complète des achats belges. Si la Belgique et la Sarre cessent d'importer notre minerai, il en résultera une chute de 25 p. 100 à 30 p. 100 de la production, entraînant une diminution de 25 p. 100 à 30 p. 100 des effectifs, soit le licenciement de près de 4.500 personnes.

N'oubliez pas que les licenciements actuels sont dus aux défaillances des propriétaires belges, luxembourgeois et sarrois qui ont des intérêts dans les mines du bassin.

S'il est vrai qu'il est plus lucratif pour les Belges d'acheter leur minerai de fer ailleurs qu'en Lorraine, on peut se demander combien de temps la sidérurgie du Nord de la France résistera à la tentation d'importer, elle aussi, du minerai étranger. D'ailleurs, nous voyons avec angoisse quelques faits bien inquiétants, comme cette rame de minerai de l'Ouzena arrivée presque furtivement à l'usine Sidélor d'Homécourt, il y a une quinzaine de jours, pour des essais, paraît-il !

Ingénieurs, cadres et ouvriers se sentent dépassés par les événements. Aucune prévision sérieuse ne peut être faite. On ignore même si la sidérurgie lorraine est bénéficiaire ou déficitaire. Les seuls patrons peuvent répondre à cette dernière question. Eux seuls ont les éléments pour prendre les décisions dont dépendent la vie et le bien-être de toute une région.

Enfin, il faut noter qu'entre les syndicats ouvriers, d'une part et les patrons ou le Gouvernement d'autre part, s'est établi un

climat de manque absolu de confiance. La situation sociale est explosive. On peut craindre les désordres les plus violents, croyez bien que je ne dramatiser pas.

La conclusion la plus nette de ce qui vient d'être dit est celle-ci : personne ne peut prévoir l'évolution de la sidérurgie lorraine, d'une part, et des mines de fer, d'autre part, si ce n'est avec des marges d'erreurs telles que les prévisions n'ont plus de sens.

En conséquence, il devient logique d'adopter la seule politique d'action suivante : il faut supprimer le caractère de mono-industrie de cette région, en procédant dans les plus brefs délais à une reconversion industrielle. Il faut désormais « mettre ses œufs dans plusieurs paniers ».

Il s'agit, non pas de promouvoir l'expansion de la Lorraine sidérurgique, mais simplement de maintenir le plein emploi, en tenant compte de toutes les possibilités offertes par la région en biens primaires : logements, écoles, hôpitaux, services publics, commerces.

Pour que cette reconversion industrielle soit possible matériellement et psychologiquement, il faut que soit désigné un haut fonctionnaire chargé d'animer les équipes qui étudieront cette reconversion. Ce responsable doit avoir des pouvoirs exceptionnels lui permettant de prendre des décisions et non pas seulement de faire des recommandations. Il me paraît évident que ce haut fonctionnaire doit s'appuyer sur le comité du bassin lorrain, né dans le cadre de l'aménagement du territoire. Je regrette une fois de plus que les études effectuées par cet organisme n'aient pas été prises en considération.

Il faut également que toutes les parties intéressées prennent part aux discussions.

Il est nécessaire, enfin, de supprimer les licenciements, dans toute la mesure possible, jusqu'à ce que cette reconversion soit effective.

En attendant, la profession sidérurgique et minière doit prendre à sa charge, d'une façon communautaire, les déficits de quelques sociétés actuellement en difficulté et partager équitablement la production entre toutes les sociétés.

Il est évident que s'il est nécessaire, psychologiquement, de faire participer chacune des parties aux décisions, il est non moins nécessaire de faire peser équitablement les charges de cette reconversion sur chacune d'elles.

L'Etat doit d'abord tenir toutes les promesses faites à la table ronde, comme M. le rapporteur le rappelait tout à l'heure, particulièrement en ce qui concerne la formation professionnelle accélérée des adultes et l'implantation des collèges techniques et des lycées.

L'Etat doit accorder à la région sidérurgique les facilités financières attirant l'implantation de nouvelles industries.

L'Etat doit définir clairement une politique de dépendance de l'étranger en matière d'approvisionnement en minerai de fer.

Quel est le pourcentage de minerai que l'on pourra importer, une fois la reconversion faite ?

L'Etat doit promouvoir cette reconversion en nommant un responsable muni de pouvoirs suffisants. L'Etat doit étudier et promouvoir les mesures à prendre vis-à-vis des abandons belges en France. Et c'est ici que je voudrais, du haut de cette tribune, m'adresser solennellement à nos amis belges qui n'agissent plus en cette affaire comme des amis, oubliant que la fortune de leur bassin sidérurgique s'est édifiée avec l'aide de la minette lorraine. C'est ainsi, par exemple, que le minerai lorrain acheminé vers une usine belge située à 232 kilomètres supporte des frais nets de transport de 90 francs belges. Dans les mêmes conditions de transport, il ne supporte que 61 francs belges pour aller à une usine française située à la même distance.

De plus, la société nationale des chemins de fer belges, pour éviter que les transports ne soient effectués par des itinéraires français moins onéreux, impose au minerai de fer une tarification aberrante.

Même constatation en Sarre. Le rattachement de celle-ci à l'Allemagne a entraîné une augmentation des frais de transport de 35 à 50 p. 100. Le traité franco-allemand relatif à la Sarre prévoit, dans son article 87, la possibilité de revenir aux frais de transport antérieurs. Il y a donc lieu de demander au Gouvernement allemand l'application de cette clause.

Enfin, la Société nationale des chemins de fer français appliquait jusqu'au 30 septembre 1963 une réduction de 1 p. 100 du barème pour le minerai en trains complets. Il serait indispensable, monsieur le ministre, que vous puissiez obtenir la prolongation de cette réduction.

Comme vous l'avez vous-même demandé, monsieur le ministre, la C. E. C. A. se doit d'augmenter les droits de douane sur l'acier provenant de pays ne faisant pas partie du Marché commun.

Enfin, l'Etat peut encore rendre un immense service aux mineurs reclassés, service impatientement attendu d'ailleurs. Effectivement, l'un des plus graves préjudices que subissent les mineurs qui se reclassent dans une exploitation ne relevant pas du statut du mineur est la perte des avantages que la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines — la C. A. N. S. S. M. — assure en matière de retraite. Il apparaît que, pour certains mineurs, le préjudice pourrait être supprimé, tout au moins atténué.

Le décret du 27 novembre 1946 prévoit dans son article 8 que le bénéfice des prestations de la C. A. N. S. S. M. pour la vieillesse et l'invalidité peut être maintenu aux travailleurs comptant au moins trois années d'affiliation au régime lorsqu'ils ne quittent que temporairement l'exploitation minière qui les employait et que leur activité professionnelle continue à s'exercer directement dans l'intérêt de la production minière. Cette condition est remplie par les mineurs travaillant dans une usine sidérurgique. Elle pourrait être étendue à tous ceux qui sont à quelques années de leur 15 ou 30 ans de mines.

Voilà donc, monsieur le ministre, tels qu'ils m'apparaissent, les graves devoirs auxquels l'Etat ne peut se soustraire. J'aimerais que vous vouliez bien me faire connaître vos intentions en ces domaines.

Le patronat de la sidérurgie et des mines a, lui aussi, des devoirs évidents. Il devrait d'abord prendre en charge, au sein même de la profession, les réformes indispensables en méditant sur l'exemple des cultivateurs qui ont fini par comprendre tout l'intérêt des coopératives et du remembrement. Si ces réformes n'étaient pas entreprises, c'est toute la population qui aurait à en souffrir. J'en ai déjà fait état à la table ronde et je pense que c'est la seule façon d'éviter de graves difficultés sociales et même la nationalisation qui n'est pas une fin en soi, ni un gage certain de bonheur pour le personnel.

Jusqu'à l'implantation de nouvelles industries, le patronat devrait aussi créer un organisme commun de direction répartissant équitablement la production et les commandes.

Il devient également urgent d'essayer industriellement les techniques d'enrichissement. La C. E. C. A., d'ailleurs, a accepté de participer à la construction de l'usine à concurrence de 50 p. 100.

Le patronat a donc une dernière et magnifique carte à jouer : celle d'allier les avantages que l'on peut trouver dans les entreprises nationalisées et ceux des entreprises privées.

La reconversion ou l'implantation de nouvelles industries devenant nécessaire pour assurer le plein emploi, il n'en restera pas moins vrai que, pour un nombre indéterminé d'ouvriers, de cadres et d'ingénieurs, il faudra envisager des changements d'emplois.

Les syndicats, non seulement auront à collaborer aux organismes chargés de la reconversion, mais encore à inciter le personnel à suivre les différents systèmes de formation professionnelle accélérée des adultes et à admettre les mutations dans ces nouvelles industries, y compris la sidérurgie.

Que l'action des syndicats cherche à rendre ces mutations les moins nombreuses possibles, c'est leur vocation, mais les en empêcher systématiquement quand elles deviennent absolument nécessaires constitue une aberration préjudiciable à toute la région, et d'abord aux travailleurs.

Il est évident qu'aucune nouvelle industrie ne viendra s'implanter dans la région si personne ne veut y venir.

Il ne s'agit pas de nier les déchérences entraînés par l'abandon d'un métier que l'on aime — et Dieu sait si les mineurs aiment leur travail — mais d'adopter tous ensemble les moyens efficaces pour donner à chacun l'emploi le plus utile pour le pays et capable d'assurer dans la dignité et la sécurité le bien-être de chacun.

Les ingénieurs et les cadres auront également un rôle important à jouer dans cette reconversion en organisant et en encadrant la formation professionnelle accélérée des adultes. Ils devront aussi participer aux organismes chargés de la reconversion tels que l'aménagement du territoire.

Enfin, les communes et les départements ont une immense tâche à accomplir. Sur les indications et les directions du haut fonctionnaire responsable, les communes et les départements intéressés devront, en s'alliant, rechercher, acheter et aménager les terrains susceptibles d'être transformés en zone industrielle, tout en assurant les transports publics nécessaires pour permettre les déplacements du personnel aux nouveaux lieux de travail.

J'en ai terminé. Je pense que, dans cette Assemblée, personne, sur aucun banc, ne peut se désintéresser d'un drame, qui n'est certes pas unique en France, mais qui pourrait dans le cas présent se terminer en tragédie si l'Etat, si tous ceux qui

ont une mission à remplir dans notre région, à quelque échelon que ce soit, fuyaient devant leurs responsabilités et ne prenaient, en commun, les mesures indispensables pour redresser une situation humainement, matériellement, politiquement périlleuse.

La Lorraine contribue pour une très grande part à la richesse nationale aussi bien par la valeur de son sous-sol que par sa sidérurgie. Il ne s'agit donc pas d'un simple problème régional, mais d'un important problème national. Je tenais à le rappeler avant de quitter cette tribune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du centre démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Rey, pour cinq minutes.

M. André Rey. Monsieur le ministre, vous êtes, sans aucun doute, parmi vos collègues un de ceux qui subissent le plus fortement les impératifs d'une économie en pleine évolution, évolution rapide, fiévreuse, chaotique, frappée par les phénomènes européens et mondiaux.

Si les systèmes économiques varient entre deux doctrines extrêmes, d'une part l'économie de libre entreprise et de l'autre l'économie dirigée, en réalité, dans la pratique, les systèmes adoptés s'accroissent d'un certain nombre d'éléments appartenant à l'une et à l'autre de ces doctrines.

Mais les buts poursuivis par tous les systèmes économiques sont souvent identiques : le développement, la stabilité des prix, le plein emploi, une offre équilibrée, la promotion sociale.

Ce qui change, ce sont les méthodes d'application, mais c'est toujours l'ensemble de ces éléments qui marque une politique économique déterminée, et c'est dans ce cadre qu'un gouvernement doit prendre les mesures pour créer une industrie nationale, la développer et la contrôler.

Un gouvernement a le devoir d'intervenir dans cette politique industrielle ou seulement dans un secteur industriel donné pour corriger ou relancer des programmes par des subventions, des prêts à intérêt faible, le système des primes à l'exportation, les restrictions aux importations, les exonérations fiscales, enfin le financement de grands projets susceptibles de créer et de développer l'industrie et l'économie dans une région choisie.

Dans l'état actuel de notre économie, il y a un déséquilibre de plus en plus évident entre les régions de France qui sont équipées, développées, industrialisées et celles qui sont attardées, figées et essentiellement agricoles.

Ce n'est pas, comme on l'a cru longtemps, la Loire qui marque la frontière entre ces deux régions, mais une ligne transversale de Cherbourg au Rhône séparant les régions géographiques du Nord, du Nord-Est et de l'Est, d'une part, et celles de l'Ouest et du Sud-Ouest, d'autre part.

C'est dans cette région géographique défavorisée parce qu'elle ne possédait aucune source d'énergie au moment de la naissance de la grande industrie que se trouve l'Aquitaine dépeuplée et déshéritée.

La découverte du gisement de Lacq pouvait amener l'industrialisation de toute cette région, mais la décision de transporter le gaz vers des régions déjà industrialisées a enlevé tout espoir. Et même si quelques industries se sont implantées et si le port de Bayonne connaît un trafic accru, ce n'est tout de même pas la grande réalisation qu'on avait pu espérer.

Dans ces conditions, comment donner à cette région du Sud-Ouest une chance nouvelle, si ce n'est en la sortant de sa léthargie par des liaisons de transport vers les axes Nord-Sud du grand commerce européen, celui qui, avec le développement du Marché commun, doit connaître un essor nouveau.

Ces liaisons peuvent être ferroviaires, aériennes, routières, et elles existent déjà, quoique souvent imparfaites. Mais c'est surtout l'aménagement d'un axe navigable Rhône-Atlantique qui, s'il était réalisé, serait capable de promouvoir l'équipement industriel de toute cette région.

Ce sont là, monsieur le ministre, des suggestions qui ne peuvent vous laisser indifférent et qui doivent vous intéresser au même titre que vos collègues des finances et des travaux publics.

Ce sont là, monsieur le ministre, des projets évoqués déjà à maintes reprises et par des voix plus autorisées que la mienne.

En novembre 1960, au cours d'une réunion du centre d'expansion Bordeaux-Sud-Ouest, avait été lancée l'idée d'une « bretelle » à l'axe Rhône-Rhin. Une commission d'étude groupant les représentants des chambres de commerce de Bordeaux, Toulouse et Sète, des centres d'expansion, des conseils généraux des départements intéressés, ont tenu plusieurs réunions à Bordeaux et à Toulouse.

Le consortium pour la défense des voies navigables du Sud-Ouest et du Midi de la France, dont le siège est à Toulouse, anime un groupe d'études qui a pour unique objectif la prise en

considération par les pouvoirs publics du projet d'aménagement des voies navigables du Sud-Ouest pour leur permettre de recevoir les péniches au gabarit national.

Il ne s'agit pas ici de retenir le projet du canal de Deux-Mers reliant l'Atlantique à la Méditerranée et évitant aux grands navires le détour par Gibraltar, projet estimé trop onéreux, puisqu'il était de 600 milliards d'anciens francs.

Il ne s'agit pas plus de proposer l'aménagement des canaux existants en les élargissant au gabarit européen de 1.350 tonnes, estimé encore trop coûteux — 150 milliards d'anciens francs — et pour cela condamné, comme le projet d'axe Rhône-Rhin, qui a été chiffré à 220 milliards d'anciens francs.

La France est aujourd'hui incapable, par suite de ses options financières, il faut le reconnaître, de se lancer dans de telles réalisations susceptibles cependant de créer de grandes richesses, et nous devons modestement proposer la mise au gabarit de 350 tonnes des canaux déjà existants.

Voilà ce qui serait peut-être à la mesure de nos possibilités et qu'il faut réaliser : élargir, approfondir les canaux, diminuer le nombre d'écluses, agrandir celles qui seraient retenues, supprimer la traversée de certaines grandes villes, comme Toulouse, en les contournant.

La municipalité toulousaine a déjà envisagé l'utilisation de cette vaste artère ainsi libérée pour créer une voie de circulation rapide et, dans les parties recouvertes, l'aménagement de parkings et d'espaces libres.

La formule du gabarit à 350 tonnes, qui est celui de voies d'eau de Belgique, de Hollande, d'Allemagne, permettrait la circulation de convois de bateaux de 350 tonnes poussés par un engin propulseur et qui auraient la mobilité, la souplesse et les mêmes avantages que les wagons d'un train de marchandises.

Que coûterait une telle réalisation ? La commission et les techniciens qui ont étudié un tel projet en 1962 l'ont évalué à 22 milliards d'anciens francs.

Je vous rappelle que l'axe Rhône-Rhin a été estimé à 220 milliards d'anciens francs. En définitive, pour une dépense d'investissement de 242 milliards d'anciens francs, la liaison de la mer du Nord à la Méditerranée et de la Méditerranée à l'Atlantique peut être réalisée.

Les services techniques des canaux estimant que pour les travaux d'entretien indispensables des canaux du Sud-Ouest aquitain dix milliards d'anciens francs sont indispensables, c'est donc une dépense supplémentaire de 12 milliards qui permettrait la magnifique réalisation de l'axe Atlantique-Méditerranée.

M. le président. Monsieur André Rey, je vous demande de conclure.

M. André Rey. Monsieur le président, je vous demande de faire preuve d'indulgence, ainsi que vous l'avez fait pour les orateurs précédents.

M. le président. Je n'ai fait preuve d'aucune indulgence et pourtant je suis celui de vous tous qui est peut-être le plus touché par le sujet que vous traitez. Je vous demande de terminer en quelques mots votre exposé.

M. André Rey. Je conclus.

Est-il besoin d'insister sur les avantages d'un tel projet : développement économique, repeuplement de régions désertées, industrialisation nouvelle, agriculture rénovée grâce à l'irrigation par pompage ou par gravité.

La France n'est-elle plus capable de réaliser de tels travaux ?

La France qui a fait Suez, qui, dans le passé, a donné au monde l'exemple de son esprit réalisateur, ne peut-elle plus, enfermée dans son hexagone appauvri et orientée vers des réalisations stériles, lancer un tel programme ?

Certaines régions de notre pays comme le Sud-Ouest aquitain, c'est-à-dire la totalité du Midi garonnais Bordeaux-Toulouse, sont-elles condamnées à la stagnation, faute de financement ?

Ce serait là, vous en conviendrez, monsieur le ministre, une grande et noble tâche.

A vous et à vos collègues des finances et des travaux publics, nous demandons de promouvoir les initiatives pour relancer le projet, en assurer le financement et le réaliser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du rassemblement démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Zimmermann, pour cinq minutes.

M. Raymond Zimmermann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a quelques mois déjà, avant que le Parlement ne se mette en vacances, j'ai eu l'occasion

d'attirer l'attention du Gouvernement sur un aspect particulier de la situation économique et industrielle dans le sud du département du Haut-Rhin, en particulier dans l'agglomération mulhousienne.

Ce que je disais alors du haut de cette tribune demeure vérifié dans les faits.

Depuis 1955, la nécessité s'est fait sentir d'une intervention des pouvoirs publics pour assurer la reconversion des usines textiles durement touchées par une récession spécifique qui n'est d'ailleurs pas limitée à l'Alsace. Il est certain que les opérations de transfert ou d'implantations d'industries nouvelles n'ont pas bénéficié d'une aide suffisante de l'Etat.

Si l'on peut admettre que l'industrie textile alsacienne a effectué en grande partie une réforme structurelle commandée par l'évolution économique et la nécessité supérieure d'accroître la productivité, il importe que la rénovation en cours ne soit pas freinée par la pénurie d'une main-d'œuvre insuffisamment rémunérée et un blocage trop brutal d'une expansion indispensable au maintien des usines textiles encore existantes.

Le secteur textile n'est pas le seul à avoir été menacé dans la région industrielle mulhousienne. L'industrie mécanique et métallurgique s'est trouvée, à son tour, au début de l'année, dans une passe difficile. Une diminution des carnets de commandes et des opérations de concentration ont entraîné pour une grosse société de construction mécanique l'arrêt de l'embauche, la suppression des heures supplémentaires et la mise à la retraite des salariés âgés.

Dans le secteur de l'industrie chimique, l'annonce de l'implantation, dans la région de Calais, d'un important complexe industriel britannique a créé un malaise certain dans la vallée de Thann où une importante usine de produits chimiques fabriquant l'oxyde de titane voit son expansion et peut-être même son existence menacées par cette concurrence inattendue.

Si l'on ajoute à cela que de grandes firmes jusqu'alors intimement liées à l'économie alsacienne ont transféré leur siège social à Paris ou amorcé des opérations de concentration industrielle dans d'autres départements, au détriment de cette même économie alsacienne, que les mines de potasse d'Alsace elles-mêmes ont transféré à Paris les leviers de commande de leur administration générale, qu'enfin, dans de nombreux secteurs économiques, les capitaux investis ont changé de mains et sont devenus étrangers au département, on comprend l'émotion qui s'est emparée de la population laborieuse de la région.

Il importe, sans dramatiser une situation sérieuse et préoccupante, de suivre très attentivement une évolution économique qui pourrait se dégrader davantage, alors que plus de huit mille emplois nouveaux devront être assurés d'ici à 1965.

Il est indispensable que, dans le domaine des zones critiques, des zones spéciales de conversion et des primes spéciales, le Haut-Rhin ne continue pas à être traité en parent pauvre.

Dans ce même ordre d'idées, la liaison fluviale à grand gabarit Rhône-Rhin, la mise à grand gabarit de la section Ile-Napoléon à Kembs, complétant la zone portuaire et industrielle de Mulhouse-Ottmarsheim, et enfin, la création d'un port fluvial accessible aux péniches rhénanes, peuvent donner un nouvel essor à une région industrielle qui doit reprendre le cours de son expansion.

Le Haut-Rhin a donné de suffisantes preuves de son activité laborieuse comme aussi de sa foi dans le destin français pour que les considérations qui ont conduit le Gouvernement à faciliter la reprise de l'activité industrielle d'autres départements lui soient également applicables. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Schaff, pour trois minutes.

M. Joseph Schaff. Je n'aurai pas besoin de ces trois minutes car, tout à l'heure, mon collègue M. Martin, représentant le bassin de Briey, a fort excellemment développé ici l'historique et la gravité du problème qui secoue présentement le bassin ferrifère de Briey et de Moselle.

Je voudrais simplement m'associer à cet exposé fort objectif et vous demander, monsieur le ministre, si vous ne voudriez pas, en perspective de la gravité des conflits sociaux qui agitent, à l'heure actuelle, l'ensemble de la région, apporter à cette Assemblée et aux représentants de cette région quelques apaisements, de manière à ne pas nous associer passivement, si je puis dire, à cette épreuve qui revêt un caractère particulièrement tragique. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Fabre, pour cinq minutes.

M. Robert Fabre. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget du ministère de l'Industrie est dominé par le plan de stabilisation et ses incidences.

Le blocage des prix et l'encadrement du crédit risquent, en effet, de nous faire passer d'une expansion lente mais continue, à la récession que nous redoutons tous.

Le blocage des salaires provoque déjà, en particulier dans le secteur des grandes entreprises nationalisées, des revendications difficiles à contenir.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, maintenir l'existence de certaines injustices ? Pourrez-vous longtemps encore refuser toute augmentation de salaires aux employés du gaz, de l'électricité, aux mineurs ? Et si vous leur accordez satisfaction, pourrez-vous maintenir le blocage des prix industriels ?

Comment résoudre-vous ce dilemme ? C'est là ma première série de questions.

Dans ce débat impitoyablement minuté où la rapidité d'élocution tient lieu de talent oratoire, je réduirai, en effet, à un questionnaire l'intervention que je fais au nom du Rassemblement démocratique.

Voici ma deuxième question : la vraie expansion se limite à un certain nombre de firmes importantes, qui tendent au monopole par regroupement de plusieurs affaires concurrentes. Les petites et les moyennes entreprises, souvent situées dans des régions défavorisées qu'elles aident à vivre, en sont les victimes. Ce sont elles encore qui vont souffrir le plus du resserrement des crédits bancaires, en particulier les entreprises reconverties au titre de la décentralisation et dont la trésorerie risque d'être asphyxiée.

Ne pourriez-vous, monsieur le ministre, intervenir auprès des banques pour qu'elles accordent à ces entreprises les crédits dont elles ont un indispensable besoin ?

Troisième question : votre politique de l'énergie — vous l'avez récemment confirmé — consiste en la fermeture progressive des mines de charbon les moins rentables, fermeture compensée par l'importation de charbon étranger, de pétrole étranger, de gaz algérien ou hollandais, l'énergie nucléaire ne jouant, pour longtemps encore, que le rôle d'un coûteux complément.

Comment un gouvernement si chatouilleux sur le chapitre de notre indépendance nationale lorsqu'il s'agit de notre armement peut-il admettre que nous nous méliions à la merci de l'étranger en ce qui concerne notre production d'énergie, source de toute notre activité ?

Même si l'on écarte la perspective d'un conflit, le règne du charbon est loin d'être terminé. Il doit encore faire face à d'importants besoins domestiques et alimenter de nouvelles centrales thermiques, en attendant la relève par les centrales nucléaires.

Par ailleurs, l'esprit antisocial d'une politique qui semble ignorer le sort des régions minières condamnées vous échappe-t-il ? Les résultats obtenus par l'aménagement du territoire après un an de tâtonnements sont si minimes qu'ils font craindre, dans les villes vouées au désastre économique, de graves troubles sociaux.

Pensez-vous autant qu'il conviendrait au sort de Graissessac, du Bousquet-d'Orb, du bassin minier avcyronnais, où pratiquement aucun emploi ne s'est créé depuis un an, alors que l'implantation d'une centrale thermique à Decazeville résoudrait ces problèmes ?

Pensez-vous dès à présent à Lacq et à Mourenx, menacés avant vingt ans ?

Pouvez-vous vous engager à ne fermer les mines que dans la mesure où la reconversion est assurée, où la revitalisation industrielle est effective, grâce en particulier à l'implantation — autoritaire s'il le faut — d'entreprises dépendant directement de l'Etat ?

Il ne s'agit pas seulement d'assurer du travail aux mineurs, mais aussi à leurs enfants et d'offrir sur place à toute une jeunesse de nouveaux débouchés.

Quatrième question : les mesures prises en vue de développer la formation accélérée des adultes sont insuffisantes pour assurer la main-d'œuvre spécialisée nécessaire.

Je n'évoque ici que pour mémoire la funeste insuffisance de l'enseignement technique. Mais l'effort accompli en faveur de la formation artisanale doit être largement développé.

L'apprenti reste le parent pauvre. L'Etat dépense dix fois plus pour un élève d'un lycée technique que pour un apprenti. Nous avons pourtant en France 200.000 apprentis, un million d'entreprises artisanales et jamais les artisans n'ont été aussi indispensables.

Ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre, prévoir une substantielle augmentation des crédits destinés à l'apprentissage ?

Si me reste encore quelques secondes, Je les emploierai à vous poser une ultime question.

Le sort du plan de stabilisation dépend essentiellement de la poursuite de l'expansion industrielle, donc de votre action. Pouvez-vous nous assurer que vous ne sacrifierez pas la part légitime de cette expansion qui revient aux travailleurs à tel impératif politique ou financier? Pouvez-vous nous assurer qu'en toutes circonstances c'est l'aspect humain et social qui l'emportera?

Vos responsabilités, monsieur le ministre, sont aussi lourdes que celles de M. le ministre des finances, qui a lié son sort à cette tentative. C'est devant ces responsabilités que nous voulons vous placer aujourd'hui.

Vos vraies réponses à nos questions seront dans vos actes. Notre rôle était d'exprimer nos réserves et nos craintes. Le vôtre est de les rendre injustifiées. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Derancy, pour dix minutes.

M. Raymond Derancy. Mesdames, messieurs, mon intervention se limitera aux problèmes intéressant l'industrie charbonnière.

Je dirai tout de suite que dans ce domaine la situation n'est pas bonne. Le climat est lourd dans les coronas. L'accord du 3 avril dernier qui avait mis fin à la grève n'a pas été respecté et, pour les mineurs qui sont des gens simples mais réguliers, le non-respect de la parole donnée est un acte grave qu'ils ne sauraient tolérer.

M. Marceau Laurent. Très bien!

M. Raymond Derancy. Il n'y a pas eu de rendez-vous en septembre alors qu'on l'avait formellement promis. Je sais qu'il y a quelques jours vous avez quand même reçu les représentants syndicaux; mais bien que vous n'avez pas contesté qu'un décalage important s'était à nouveau produit dans le salaire des mineurs, vous avez déclaré n'être pas en mesure de leur accorder plus de 0,50 p. 100 d'augmentation supplémentaire, soit 4 francs par mois pour les mieux payés. Il en est, par contre, qui ne gagnent que 600 francs; ceux-là n'auront droit qu'à 3 francs d'augmentation par mois. C'est vraiment ridicule; je dirai même que c'est faire insulte au courage de cette corporation qui travaille au mépris de sa santé.

Oh, bien sûr! vous leur avez fait une promesse, celle d'examiner à nouveau leurs salaires dans six mois. En clair, vous leur demandez une nouvelle fois de faire confiance à l'Etat, de se serrer un peu plus la ceinture en attendant les résultats très problématiques de votre plan de stabilisation.

Nous estimons que ce n'est pas sérieux et que vous êtes en train de préparer à nouveau une grave crise sociale dans ce pays. Les mineurs, comme les autres salariés d'ailleurs, ne pourront admettre que la stabilisation s'opère uniquement sur leur dos.

Au moment où les dépenses militaires s'enflent démesurément et au moment où aucune limitation n'est apportée aux profits des grandes sociétés, ils ne seront pas embarrassés pour prouver à la nation que l'austérité est à sens unique et qu'ils sont les éternels sacrifiés.

Il ne serait pourtant pas difficile de trouver les quelques centaines de millions nécessaires au rajustement des salaires des mineurs. Il suffirait d'autoriser les houillères à vendre à un prix normal le charbon qu'elles livrent à vil prix à certains gros consommateurs.

Mais, au lieu de chercher vraiment à revaloriser une profession qui le mérite plus que n'importe quelle autre, on fait le contraire, comme si l'on voulait prendre une revanche contre ceux qui ont fait une grève de trente-cinq jours au printemps dernier.

Permettez à un homme qui vit au milieu d'eux de vous crier casse-cou, monsieur le ministre, et de vous lancer un avertissement.

La colère gronde dans le bassin minier. Ne jouez pas de nouveau à l'apprenti sorcier car, depuis mars dernier, vous savez qu'un conflit dans les houillères n'est pas une mince affaire. Une fois ouvert, il est toujours difficile de le stopper.

Les mineurs sont des gens résolus qui n'ont rien à perdre. S'ils se voient contraints de désertir leurs puits, on ne les y fera plus revenir avec de vagues promesses, surtout que, instruits par l'expérience, ils sauront que les promesses sont rarement tenues.

En dehors de ces questions de salaires et de promesses non tenues, il y a dans cette corporation d'autres graves motifs de mécontentement.

Dans certains puits du Nord, du fait qu'on manque de main-d'œuvre on remet des silicosés dans les chantiers d'abattage. Le 3 octobre, à la fosse Desjardins, à Sin-le-Noble, 210 mineurs

sont descendus en retard pour protester contre de pareils agissements. Ainsi, des silicosés sont renvoyés dans des chantiers poussiéreux parce qu'il faut améliorer le rendement des fosses. Les vies humaines ont-elles si peu de prix?

Il y a quelques jours, plusieurs de nos collègues s'attendaient sur le sort réservé à certains animaux — les coqs, pour ne pas les nommer — dont la vocation naturelle est pourtant de se livrer combat. Je soulaite que ces bonnes âmes viennent aujourd'hui à cette tribune défendre avec autant de véhémence le droit à la vie de ces malheureux ouvriers. Protéger les animaux est une belle chose, mais protéger la santé des ouvriers serait à mon sens beaucoup mieux.

Une autre question est celle de l'insécurité de l'emploi. Les puits de mine se ferment les uns après les autres. Il y avait encore 120 puits dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais en 1950. Il n'en reste aujourd'hui qu'une petite soixantaine et de nombreuses fermetures sont encore annoncées.

Alors, les mineurs sont inquiets et ne comprennent plus. On manque de charbon et on ferme des puits où il y a encore de grande quantité à extraire.

La dernière décision de fermeture, celle du 3 de Vermelles, a déclenché un conflit qui aurait pu s'étendre si, en la circonstance, les représentants syndicaux n'avaient pas fait preuve de beaucoup de sagesse.

En ce domaine, on pourrait dire beaucoup de choses. Il n'y a pratiquement plus de charbon, disent les Houillères. Il en reste pour de nombreuses années, répondent les ouvriers. Comme vous seriez peut-être portés à penser que les mineurs sont des gens à courte vue et que, après tout, ils n'y connaissent pas grand-chose, je vous demande de croire que des ingénieurs m'ont tenu en aparté le même langage. Ceux-là y connaissent quand même quelque chose!

La vérité, c'est qu'on oblige les Houillères à réduire leurs tonnages et à produire au prix le plus bas, de façon à résorber un déficit d'ailleurs beaucoup plus apparent que réel.

Le charbon étranger, quoi qu'on puisse dire, coûte plus cher que le charbon français. Fermer des puits lorsque le gisement est épuisé, nous en sommes d'accord; mais quand on les ferme sous prétexte que les gisements ne sont plus rentables et que l'extraction est déficitaire, nous ne sommes alors plus d'accord et nous crions notre indignation.

Voyez-vous, monsieur le ministre, on ne peut pas régler les problèmes économiques d'une façon aussi simpliste; cela pourrait nous mener vraiment loin.

Si l'on décidait, en effet, de tout se procurer au moindre prix, il faudrait logiquement ne plus produire de blé en France et l'acheter au Canada; il faudrait abandonner la culture de la betterave et acheter du sucre à Cuba; il faudrait ne plus produire de viande et acheter à l'Argentine. On pourrait également fermer la radiodiffusion-télévision française qui, paraît-il, est en déficit de plus de 14 milliards. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Non, monsieur le ministre, le Gouvernement n'est pas chargé de faire de l'épicerie; il est chargé, au contraire, de diriger et de faire prospérer l'économie nationale. Il doit surtout être conscient de la nécessité de sauvegarder la sécurité de l'approvisionnement en énergie du pays. Il doit être sensible à tous les aspects sociaux du problème et comprendre que toute réduction d'activité dans nos mines crée un déséquilibre important dans nos régions.

Il ne faut plus autoriser la fermeture d'un puits avant qu'une commission compétente ait fait une enquête sur place et qu'elle ait conclu que le gisement est réellement épuisé. Et ces fermetures devraient être annoncées longtemps à l'avance afin de permettre la reconversion indispensable.

Intervenant l'année dernière à cette tribune, mon ami M. Raoul Bayou demandait avec force et raison une large décentralisation qui aurait permis de sauver et de vivifier des régions en difficulté. Il réclamait, notamment, le maintien en activité des mines du bassin de Graissessac et du Bousquet-d'Orb, une aide substantielle pour le tissage cardé de la vallée de Saint-Pons et une action énergétique en faveur des usines Fouga, de Béziers, autrefois prospères mais aujourd'hui dans une situation très critique.

Qu'a-t-on fait pour résoudre valablement ces problèmes? Rien. Ils restent entiers. C'est pourquoi nous les posons à nouveau.

Si le temps de parole n'était pas aussi limité, j'aurais également appelé votre attention sur la situation des mineurs de fer du bassin de Briey qui, courageusement, depuis quinze jours, font la grève au fond d'un puits à Trieux, parce que chez eux non plus on ne respecte pas les engagements qui avaient été pris et que la direction, en dépit de ses promesses antérieures, a pris brutalement la décision de licencier deux cent cinquante-huit mineurs. Pour fermer une mine de fer, on a recours aux

mêmes arguments que pour fermer une mine de charbon : on dit que le gisement n'est plus rentable.

Mon ami M. Darchicourt a posé une question orale sur ce sujet, et j'espère qu'à cette occasion un large débat pourra être ouvert.

Mes collègues Raust, député du Tarn, et Gaudin, député du Var, seraient également intervenus si on leur avait accordé quelques minutes ; ils auraient exposé le malaise qui règne chez les mineurs de leurs départements respectifs. Là aussi se posent des problèmes de salaires et de fermeture, ce qui prouve que la détresse des mineurs est générale.

Qu'ils travaillent dans le Nord, dans le Sud ou à l'Est du pays, les mineurs sont maintenant traités en parias, alors que, tout au contraire, par leur courage et leur abnégation, ils ont largement mérité la sollicitude des pouvoirs publics.

Il est grand temps que vous vous penchiez sur leur sort, monsieur le ministre. Il vous faut les rencontrer à nouveau et leur accorder beaucoup plus qu'une aumône de 0,50 p. 100. Sinon, ils vont très bientôt engager une action qui se généralisera très vite et vous serez à nouveau obligé de discuter sous la contrainte ; il vous faudra, bon gré mal gré, leur donner satisfaction.

Vous pouvez encore éviter cette épreuve de force, mais si, contre toute logique, vous préférez voir naître le conflit, alors, nous vous le disons, vous jouez perdant et un proche avenir, nous en sommes certains, nous donnera raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Le Guen, pour trois minutes.

M. Alain Le Guen. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je bornerai mes observations à ces très petites entreprises qui constituent l'artisanat et qui apparaissent parfois, à notre époque de production de masse, comme une survivance quelque peu désuète de structures économiques anciennes.

Branche de l'économie trop souvent négligée, le secteur artisanal comprend près d'un million d'entreprises. C'est du moins le chiffre que nous pensons atteindre, lorsque le décret du 1^{er} mars 1962, créant le répertoire des métiers — ce véritable tableau de bord de la profession — aura reçu sa pleine application.

Cependant, les structures internes de l'artisanat se sont considérablement modifiées, ces dernières années. Dans les quatre départements bretons, par exemple, nous constatons une décroissance régulière du nombre des entreprises employant de un à cinq salariés, celles-ci étant passées de quelque 25.000 en 1920 à 17.000 en 1960.

Si le nombre des tailleurs, des cordonniers, des bourreliers, des forgerons et des charrons est en nette diminution — conséquence normale de la concurrence de l'industrie et de la mécanisation de l'agriculture — il est, en revanche, d'autres métiers qui sont stables ou en progrès, tels ceux du bâtiment, de la boucherie, de la charcuterie et surtout ceux de l'électricité qui attirent notamment les jeunes.

Mais les grands problèmes de l'artisanat dépassent le cadre régional et concernent tous les artisans français. L'un des principaux est celui de la formation professionnelle. L'accueil d'un plus grand nombre d'apprentis dans l'artisanat nécessite certaines mesures des pouvoirs publics, notamment la possibilité pour l'artisan fiscal de prendre un deuxième apprenti, la suppression des cotisations de sécurité sociale que versent pour leurs apprentis les maîtres d'apprentissage, enfin l'octroi d'une aide plus substantielle aux maîtres d'apprentissage dont les apprentis subissent les examens avec succès.

L'augmentation de la durée des cours théoriques, souhaitée par le ministère, nécessite de nouveaux professeurs et de nouveaux investissements en locaux et machines-outils, ce qui postule évidemment une amélioration importante des subventions accordées aux chambres de métiers.

Enfin, la vulgarisation des techniques modernes reste à développer. La création de foyers artisanaux est toujours à l'état de projet et la Bretagne ne dispose encore que de deux assistants techniques des métiers.

Le problème du crédit est, lui aussi, important, car il est la condition première de la modernisation des ateliers et de leur équipement. En la matière, les artisans souhaitent voir intervenir une harmonisation des taux d'intérêt des diverses sortes de prêts mis à leur disposition et une simplification des formalités nécessaires à leur attribution.

Le crédit artisanal devrait être distribué à un taux de 4 p. 100 et amortissable en vingt ans.

Le problème fiscal n'est pas non plus négligeable pour les artisans, qui souhaitent surtout une simplification du régime actuel qui leur éviterait d'être des collecteurs d'impôts. En

matière de taxe complémentaire, il serait souhaitable d'augmenter les abattements à la base de 300.000 et de 440.000 anciens francs, car cet allègement fiscal institué il y a neuf ans a perdu une grande partie de sa portée par suite de la dévaluation de la monnaie.

Enfin, les artisans souhaitent que l'Etat apporte plus de célérité dans le règlement des travaux qu'ils effectuent pour son compte.

Quant aux problèmes sociaux, ils sont dominés par l'amélioration du régime des retraites vieillesse, notamment des veuves, et par l'importante question de l'assurance maladie. Toutes les organisations professionnelles sont d'accord pour que cette dernière soit obligatoire et s'opposent à ce qu'elle soit incluse dans le régime général de la sécurité sociale.

Enfin, les problèmes économiques restent primordiaux. Il s'agit d'adapter l'artisanat à l'économie moderne. Or, le secteur est difficile à cerner par suite de la diversité et de la dispersion de ces multiples petites entreprises. D'où la nécessité pour celles-ci de se grouper et de se transformer, tout en gardant leur indépendance, pour devenir compétitives et s'assurer de nouveaux débouchés commerciaux.

Ici nous abordons le problème de l'artisanat de groupe, dans le même esprit que l'agriculture de groupe ou les groupements d'achat dans le commerce indépendant, pour assurer sa promotion et son adaptation. C'est dans ce dessein qu'à l'initiative de cinq chambres des métiers a été créée en 1962 la société de coopération des artisans bretons, sorte de bourse de travail des artisans visant à encourager le plein emploi par le développement de travaux de sous-traitance.

L'Etat doit encourager de telles initiatives, seul moyen d'apporter du travail dans l'atelier du village en le transformant, en le modernisant et en prévoyant dans chaque zone industrielle une infrastructure et un environnement artisanal. Il favorisera ainsi le dynamisme de ces petites exploitations familiales qui doivent rester à la base de la prospérité économique de la nation. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Prin, pour deux minutes.

Mme Jeannette Prin. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je désire appeler votre attention sur la crise qui atteint les mines de fer.

Le bassin des Pyrénées est presque entièrement liquidé, celui de Normandie a pris des coups sérieux et depuis un an, c'est le tour du bassin de l'Est.

La production de minerai de fer est passée de 41 millions de tonnes en 1952 à plus de 67 millions de tonnes en 1961. Aujourd'hui, en raison de la concurrence au sein de la C. E. C. A., il serait envisagé de la ramener à 44 millions de tonnes.

Nos ressources en minerai de fer sont importantes. Pour ne citer que les réserves de Lorraine, elles étaient évaluées en 1960 à 6.260 millions de tonnes, soit près d'un siècle d'exploitation.

Quelles sont les raisons de la stagnation de la sidérurgie et même de son recul ? Avant 1914 la France produisait 8,5 p. 100 de l'acier mondial. En 1961, elle n'en a produit que 4,7 p. 100. Au sein de la C. E. C. A., en 1952, la France produisait 26 p. 100 de l'acier ; elle n'en produit plus que 23,7 p. 100 en 1962.

Durant la même période, la part de l'Allemagne est passée de 34 à 45 p. 100. Ces chiffres montrent bien que l'Allemagne est le seul pays bénéficiaire de la C. E. C. A.

Comment expliquer aussi qu'au moment où l'on ferme nos puits, les importations de minerai ne cessent d'augmenter ? De 438.000 tonnes en 1952 elles se sont élevées à 1.689.000 tonnes en 1961. Le complexe sidérurgique de Dunkerque où des milliards ont été investis par l'Etat est alimenté par du charbon américain et du minerai de Mauritanie.

Le prétexte invoqué est que les produits étrangers sont meilleur marché que les produits français. En vérité, les monopoles capitalistes, forts de l'appui du Gouvernement, recherchent avant tout le profit maximum. C'est un fait qu'ils ont investi des milliards dans l'exploitation du minerai de fer de Mauritanie où ils possèdent 51 p. 100 des actions de la Miferma. D'où proviennent ces milliards si ce n'est des profits réalisés par l'exploitation des mineurs de France ?

Encore faut-il souligner que, sur les 1.500 milliards d'anciens francs investis dans la sidérurgie de 1946 à 1961, 7,5 p. 100 seulement proviennent des capitalistes que la loi considère comme les seuls propriétaires des installations sidérurgiques existantes et qui peuvent ainsi faire une politique néfaste pour notre pays.

Les sociétés sidérurgiques comme les houillères invoquent la concurrence sur le plan international, la rentabilité. Mais il suffit de consulter les journaux financiers pour constater que leurs affaires sont florissantes.

Quelques exemples seulement.

La compagnie de Pont-à-Mousson, qui a fermé la mine de Chazé Henry, a distribué, pour l'année 1962, un milliard d'anciens francs de bénéfice auquel s'ajoute un demi milliard camouflé sous le nom de « réserve extraordinaire ».

La mine de Trieux, où les mineurs du puits de Sancy ont entamé leur troisième semaine de grève, a réalisé 279 millions d'anciens francs de bénéfice en 1951, 580 millions en 1962 pour un effectif de 520 mineurs et agents de maîtrise. Comment ne pas comprendre la colère des mineurs de leur famille, de toute la population, qui assiste à la liquidation d'une richesse nationale parce qu'elle ne rapporte pas assez aux monopoles capitalistes ?

Pour les mineurs c'est un véritable drame. Ils subissent le contrecoup de ce « bradage ». C'est le chantage au rendement, aux prix de revient compétitifs : de 1952 à avril 1963 pour les mines de l'Est le rendement à l'homme, fond et jour, est passé de 6,41 tonnes à près de 14 tonnes. Pour les mineurs, cela se traduit par une réduction d'heures de travail, par une baisse de salaires d'un tiers dans certains cas.

Actuellement la grande majorité gagne de 40.000 à 60.000 anciens francs par mois, et les ouvriers d'abatage qui sont les moins nombreux, pour un travail dur, malsain, dangereux, perçoivent de 60.000 à 80.000 anciens francs.

Dans un grand nombre de foyers, ce sont des problèmes insolubles qui se posent. Comment payer, rembourser les prêts contractés pour bâtir la maison ? Comment payer les études des enfants ? Le retour dans le foyer signifie le chômage parce qu'il n'y a aucun débouché pour ces jeunes dans la région.

M. le président. Madame Prin, je vous prie de conclure.

Mme Jeannette Prin. Je termine, monsieur le président.

Quant aux licenciés, malgré toutes vos promesses de reclassement, vous savez bien, monsieur le ministre, que leur situation est dramatique. La plupart devient des manœuvres. La grève du puits Sancy, à Trieux, qui dure depuis dix-huit jours, menée par tout le personnel sans exception, 520 mineurs et agents de maîtrise dont 200 occupent en permanence, par roulement, le fond de la mine, est approuvée de toute la population solidaire de la région et traduit la volonté des mineurs de s'opposer à cette politique contraire aux intérêts de notre pays, politique qui réduit les mineurs à la misère pour le profit des Schneider et compagnie.

Toute la coopération minière charbon et fer est solidaire. Hier, c'était les mineurs du puits n° 3 de Vermelles dans le Pas-de-Calais, qui faisaient grève ; aujourd'hui ce sont les mineurs de Trieux en Meurthe-et-Moselle.

C'est le même combat. Ils réclament le droit à vivre en travaillant, le droit de rester mineurs. La sidérurgie est une des industries-clés qui commandent la vie économique du pays.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour maintenir l'exploitation des puits, pour empêcher tout licenciement et, dans l'immédiat, pour empêcher les 258 licenciements de Trieux, pour donner satisfaction aux légitimes revendications des mineurs

La grandeur, la puissance de la France, ce n'est pas la force de frappe atomique, c'est le travail de ses ouvriers, de ses techniciens, de ses savants, c'est le développement harmonieux de ses richesses nationales. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

J'ai terminé, mais je veux noter qu'alors qu'à Trieux 258 mineurs font grève au fond de la mine pour assurer leur droit au travail, on nous chicane quelques minutes de temps de parole.

M. le président. Madame Prin, n'abusez pas.

La parole est à M. Ramette pour trois minutes.

M. Arthur Ramette. Mesdames, messieurs, jamais autant de charbon n'a été extrait dans le monde qu'en 1962.

Depuis trois années, notre consommation nationale s'accroît annuellement de deux millions de tonnes. L'accroissement de la consommation de charbon est d'ailleurs un phénomène mondial qui se prolongera sur une longue période. Des pays comme l'U. R. S. S. et les Etats-Unis parlent de doubler leur extraction en dix ou quinze ans.

Chez nous, le pouvoir gaulliste a ramené les quantités de charbon extrait de 60 millions de tonnes en 1959 à 52 millions en 1962. Or, compte tenu des possibilités d'équipement en 1959, il nous était possible d'en extraire, en 1963, plus de 65 millions de tonnes. Nous pourrions ainsi couvrir à près de 90 p. 100 nos besoins qui évoluent entre 72 et 75 millions de tonnes.

Les résultats de cette politique sont : la réduction des effectifs de près de 40.000 unités, la fermeture de nombreux puits ;

mais, ce qui est plus grave, nous avons manqué de charbon au cœur du rigoureux hiver 1962-1963 et le ravitaillement en charbon se révèle impossible en ce début d'automne.

Ce qui est plus scandaleux que tout, c'est que le Gouvernement persévère dans le mal. Selon les échos que nous pouvons avoir de la « table ronde », il est question de ramener les effectifs des houillères du Nord et du Pas-de-Calais de 73.000 à 55.000 unités. Tout se passe comme si on exécutait à la lettre les directives du plan du comité interexécutif des communautés européennes : réduction de 50 p. 100 de l'extraction de la C. E. C. A., dont 45 millions de tonnes pour la France en 1970 et 30 millions par la suite, alors que notre consommation atteindra 90 millions de tonnes en 1970.

Notre industrie nationale est sacrifiée aux magnats des trusts pétroliers et sidérurgistes.

Dans le Monde du 17 octobre, le président de la sidérurgie, M. Jacques Ferry écrit :

« L'essentiel est que l'écart entre le prix que nous payons le charbon et celui auquel s'approvisionnent nos concurrents se réduise progressivement. »

Périssent nos houillères et que soient sauvegardés les profits des monopoles ! Tel semble être son souci.

Un seul motif à cette politique : le charbon américain est 15 p. 100 meilleur marché que notre houille.

Or, M. Aurel, directeur général des Houillères Nord-Pas-de-Calais, après avoir démontré, dans un colloque, que la surproduction d'énergie est toute provisoire, a déclaré : « C'est une erreur qu'il faut dénoncer avec force. »

Selon lui, d'ici 1980, les besoins mondiaux doubleront. L'énergie nucléaire ne pourra satisfaire que 10 p. 100 et le pétrole 35 p. 100 des besoins. Leurs gisements pétroliers épuisés, les Etats-Unis devront reconverter leur production en deux directions, l'atome et le charbon qui connaîtront un second âge d'or.

Et M. Aurel, de conclure :

« L'étude de la coordination de l'énergie ne saurait être dominée par la seule recherche du plus bas prix. Il faut garantir l'humanité contre le risque le plus grave, la pénurie d'énergie. »

Le Gouvernement ne veut pas tenir compte de cet avertissement. D'après ses déclarations, il semble miser sur les importations américaines, qui diminueront dans l'avenir.

Pour se justifier, il a produit devant la table ronde des chiffres plus que contestables sur les réserves en houille du Nord et du Pas-de-Calais : 700 millions de tonnes selon lui, alors qu'elles sont estimées à 3.000 millions de tonnes.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Ramette.

M. Arthur Ramette. Je vais conclure, monsieur le président.

Autre justification : le déficit. Mais si, depuis 1959, notre équipement avait été employé à plein rendement, notre production annuelle de 15 millions de tonnes supplémentaires aurait assuré une plus-value de recette brute de 1.350 millions de francs. En supprimant les cadeaux aux trusts, la tonne de charbon industriel serait payée 4.000 anciens francs en plus et le déficit en serait réduit d'autant.

En réalité, l'intérêt national nous commande, non de liquider notre industrie houillère nationale, mais de lui redonner son plein essor.

M. le président. Et l'intérêt de la discussion m'obligera à vous retirer la parole si vous ne concluez pas immédiatement.

M. Arthur Ramette. De plus, l'expansion économique de nos régions houillères est conditionnée par le développement de l'industrie charbonnière. Mais il est plus que temps de mettre un terme à la destruction des houillères nationales.

M. le président. Et de conclure votre exposé.

M. Arthur Ramette. Car une politique de sagesse et de prévoyance nous impose d'éviter à notre pays le risque le plus grave, selon M. Aurel, la pénurie d'énergie au moment où nous en aurons le plus grand besoin.

C'est pourquoi nous avons insisté pour que M. le rapporteur demande, au nom de la commission des finances tout entière, que s'ouvre devant l'Assemblée nationale un large débat sur la politique énergétique du Gouvernement.

Vous n'avez pas répondu à cette demande, monsieur le ministre.

J'insiste auprès de vous pour que vous y répondiez favorablement. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Souchal pour cinq minutes.

M. Roger Souchal. Monsieur le ministre, après l'intervention de M. Martin, je voudrais brièvement revenir sur les conclusions de la « table ronde » concernant les mines de fer, qui s'est tenue le 12 juin dernier.

Je me permets de vous rappeler que, quelques semaines plus tard, les deux préfets de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle ont fait parvenir à vos services les recommandations que nous avons adoptées. Celles-ci, au nombre de huit ou neuf, ont dû vous parvenir vers le 29 juillet. Or il est aujourd'hui le 30 octobre et nous attendons toujours que le Gouvernement veuille bien nous faire connaître sa réponse au sujet de ces recommandations. J'ose espérer, monsieur le ministre, que vous le ferez tout à l'heure à la tribune.

Ces recommandations portaient sur le régime douanier, sur les tarifs de transports ferroviaires, sur la liaison Mer du Nord—Méditerranée, sur la coordination entre les différents mines, sur les transferts de charges sociales, sur le financement des opérations d'enrichissement du minerai, sur la formation des jeunes, et sur la conversion industrielle.

J'insisterai sur trois points.

Premier point : la coordination entre les mines. Il semble tout à fait anormal que des mines appartenant à certaines sociétés soient fermées, alors que d'autres mines appartenant à d'autres sociétés font des bénéfices importants. Il est indispensable que le Gouvernement impose aux propriétaires des mines une coordination financière, technique, administrative et économique, faute de quoi nous serons peut-être obligés de passer à d'autres procédés de gestion, mais qui ne seraient plus alors ceux du libéralisme.

Deuxième point : les tarifs douaniers. Je vous demande, monsieur le ministre, s'il ne vous paraît pas opportun d'instaurer pour les produits sidérurgiques importés des pays tiers — qu'ils soient de l'O. E. C. E. ou du G. A. T. T. — un tarif extérieur commun, comparable aux droits de douane dont sont frappés les produits sidérurgiques de la C. E. C. A. exportés dans les pays tiers. Il est anormal que les Anglais puissent exporter dans les pays de la C. E. C. A. leurs produits moyennant des droits de douane aux taux de 4 et 5 p. 100, tandis que sont imposés aux produits sidérurgiques de la C. E. C. A. des droits de douane de 12 à 15 p. 100. Il en est de même, d'ailleurs, en ce qui concerne le Japon.

Enfin, troisième point : quelle a été l'intervention de votre gouvernement auprès du Gouvernement belge au sujet des tarifs ferroviaires ?

Ce point capital a été traité tout à l'heure par mon collègue et ami M. Martin.

Il est inadmissible que des partenaires de la C. E. C. A. s'autorisent à pratiquer des tarifs discriminatoires pour le transport du minerai de fer. On vous l'a dit : le transport d'une tonne de minerai, de Piennes à Charleroi, coûte 9 francs, tandis qu'en France, pour une même distance, il coûte 6 francs.

Or, lorsqu'on sait que la Belgique accorde aux pays non membres de la C. E. C. A. des taux de tarifs ferroviaires inférieurs de 40 p. 100 à ceux qu'elle impose pour le transport du minerai de fer français, force est de constater que la teneur même des textes des traités qui régissent la C. E. C. A. n'est plus respectée.

Le Gouvernement doit donc engager des conversations avec la Belgique, afin de rappeler celle-ci au respect des traités et faire en sorte qu'elle demeure pour la France une véritable partenaire.

Ces critiques étant faites, je dois honnêtement reconnaître que l'une des neuf recommandations de la « table ronde » a été retenue par le Gouvernement. Elle est très importante.

J'ai constaté avec satisfaction que, dans le budget de l'éducation nationale, nos demandes concernant les collèges d'enseignement technique et les lycées techniques ont été, en grande partie, retenues. Peut-être devons-nous la satisfaction que nous avons ainsi obtenue aux communes de nos départements, qui consentent de gros efforts sur leurs propres budgets, et au département de Meurthe-et-Moselle, qui a versé ou versera un milliard d'anciens francs en trois ans pour éviter le désert scolaire.

En conclusion, je serais heureux, monsieur le ministre, si sur les autres points que j'ai rappelés pareille satisfaction nous était donnée et, si possible, avant le vote de votre budget. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Beauguitte, pour cinq minutes.

M. André Beauguitte. Je me suis préoccupé, comme vous le savez, monsieur le ministre, d'un problème essentiel : celui du bassin ferrifère de Briey.

Je suis, à plusieurs reprises, venu vous voir dans votre cabinet pour vous en entretenir et j'ai fait partie des parlementaires qui ont accueilli, voilà un certain temps, les délégués mineurs venus à Paris. J'étais avec eux lorsqu'ils ont été reçus par le directeur de votre cabinet.

Une table ronde a été instituée ensuite ; elle a siégé au mois de juin. Je n'y ai pas été convié et je le regrette car, dans la circonscription que je représente, il y a précisément des mines de fer. Quoiqu'il en soit, je me suis soucié des recommandations de cette « table ronde ».

Je voudrais savoir, d'abord, quelles suites ont été données à ces recommandations.

Un fait est certain : à la mine de la Mourière située en Meurthe-et-Moselle, à proximité du département de la Meuse, la semaine de travail a été réduite à vingt-huit heures et des licenciements ont été opérés.

Je sais bien que l'on affirme que les minerais siliceux, dont la clientèle est beaucoup plus restreinte que celle des minerais calcaires, sont directement concurrencés par les minerais riches et se placent de plus en plus difficilement.

Néanmoins, un certain nombre de mesures doivent être prises. Sans doute un client important a-t-il réduit de quinze mille tonnes par mois ses commandes habituelles, mais cela ne justifie pas l'abandon de cette qualité de minerai. Il faut se hâter de l'améliorer.

Je viens donc vous prier, monsieur le ministre, d'insister pour que soient créées, aussitôt que possible, une ou des usines d'enrichissement de ce minerai dans la région de Boulogny, de Piennes ou des environs.

Il faudra, bien entendu, s'assurer que ce minerai, une fois enrichi, a une qualité au moins égale à celle du minerai brut importé. Mais quand on y sera parvenu — deux solutions sont actuellement mises en œuvre dans ce sens — un progrès sensible aura été accompli et un espoir sera né.

En second lieu, je désirerais que le Gouvernement facilitât l'implantation d'usines de transformation dans la région dont je parle. Cette implantation est prévue parmi les objectifs du plan. Le Gouvernement a le moyen d'inciter les industriels à venir s'y installer. Il peut le faire grâce aux primes d'équipement.

Je représente un département où les primes d'équipement accordées sont très faibles. Puisque c'est le Gouvernement qui détermine les zones où leur pourcentage est élevé, il ne tiendrait qu'à lui, me semble-t-il, d'en augmenter d'une façon sensible le montant, et d'encourager ainsi l'installation chez nous d'industries de transformation.

De cette manière, le minerai de fer pourrait être utilisé à plein et nous ne connaîtrions pas les heures pénibles, douloureuses même, puis-je dire, que traversent actuellement les ouvriers mineurs et leurs familles. Un climat d'inquiétude règne, le commerce local subit une baisse de chiffre d'affaires évaluée à 20 p. 100.

Tel est, monsieur le ministre, l'aspect de mon argumentation et telles sont mes questions. Je serais heureux que vous y répondiez afin de savoir de quelle manière le Gouvernement envisage d'agir pour assurer la garantie de l'emploi dans une corporation indispensable à l'économie du pays et soutenir comme il convient la profession minière. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Gasparini, pour cinq minutes.

M. Jean-Louis Gasparini. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au cours de ce débat sur le budget de l'industrie et plus particulièrement sur le problème des mines de fer, il semble opportun de faire un retour en arrière et de tirer quelques conclusions.

Au printemps dernier, l'Igame de la région réunissait à Metz la table ronde des mines de fer de Lorraine. Il convient de rendre ici un juste hommage au préfet de la Moselle, M. Laporte, pour la façon magistrale dont il a mené tambour battant cette conférence, tant sur le plan technique et financier que sur le plan social et humain.

Les discussions, libres, mais parfois serrées, furent toujours empreintes, de la part des quatre délégations, du profond désir d'aboutir à un accord souscrit à l'unanimité. Ses conclusions furent pour la plupart suivies d'effet.

Mais si le minerai lorrain doit rester compétitif, autant par une réduction du prix de revient que par une productivité accrue, encore faut-il que chacun y trouve son compte. Aussi, malgré la contestation de ces chiffres par les syndicats, la

délégation patronale estimait-elle nécessaire le licenciement de 2.000 personnes d'ici deux ans, dont 400 au maximum d'ici la fin de l'année.

Tout a été envisagé et réalisé pour que le reclassement des travailleurs ainsi lésés soit assuré dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

Nouvel emploi dans la sidérurgie avec maintien de l'ancienneté ;
Pécule de trois mois de salaire et formation adaptée à un nouvel emploi ;

Gratuité du transport au nouveau lieu de travail ;

Ancien logement à la disposition des travailleurs pendant trois ans encore, sauf en cas de relogement, bien sûr ;

Aide de réadaptation prévue par l'article 56 du traité de la C. E. C. A., la charge étant répartie par moitié entre le Gouvernement français et la Haute Autorité ;

Formation des fils de mineurs par la création d'ici deux ans, dans la région, de neuf lycées et de plusieurs collèges d'enseignement technique.

Ces garanties, cette aide ont joué lors de la fermeture de mines telles que Langenberg et, avec beaucoup plus de difficultés, ces jours derniers, en ce qui concerne la mine de Sancy.

Quelles que soient ces garanties, la réadaptation va se traduire, automatiquement et malheureusement, par une baisse du niveau de vie des travailleurs ainsi reclassés.

Cette baisse est et sera plus ou moins importante suivant le cas. Et cela est grave pour des gens dont la profession est pénible et dangereuse, et qui n'en peuvent mais.

Alors, et là je vois plus loin que M. Poncelet, rapporteur de la commission de la production et des échanges, je pense que, même si les recommandations de la table ronde sont respectées, il est nécessaire que l'Etat fasse lui-même un gros effort financier pour ces ouvriers/reclassés. Car beaucoup de problèmes sont à résoudre dans la sidérurgie, et je dois dire que de gros efforts sont faits chaque jour par la chambre patronale de la sidérurgie pour améliorer au maximum la marche de ses établissements : usines d'enrichissement, ateliers d'agglomération — celui de Nord-Lorraine à Uckange créé tout récemment est un modèle du genre — et aussi le standing de vie du personnel : logements, maisons de culture et de jeunes, centres sportifs, etc.

Donnerai-je un chiffre concernant les salaires ? Ceux-ci ont été augmentés de 48 p. 100, de 1958 à 1963, dans une usine de ma circonscription.

Si tout cela est une réalité qui augure bien de l'avenir, quelles que soient les difficultés, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a encore beaucoup à faire.

Le minerai lorrain doit être protégé et défendu par la protection douanière de la C. E. C. A., la canalisation mer du Nord-Moselle-Méditerranée, les industries de transformation.

Tout cela est réalisable, monsieur le ministre, mais encore faut-il le vouloir et je sais que vous le voulez.

Des erreurs ont été commises. Qui n'en commet pas ?

Aujourd'hui comme demain, les recommandations de la Table ronde de Metz doivent être respectées quelles que soient les difficultés. Leur ayant donné mon plein accord lorsque je les ai signées, je reste et resterai intransigeant pour qu'elles soient appliquées et améliorées.

Des centaines de travailleurs reclassés et à reclasser vous font confiance, monsieur le ministre. L'Etat se doit de les aider. Aidez-les car ils le méritent ; ne les décevez pas.

Aujourd'hui, nous devons voter le budget de votre ministère. Pour ma part je voterai les crédits, persuadé et convaincu que les assurances et garanties que vous allez nous donner seront à la mesure de la confiance que les travailleurs vous portent. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Mondon, pour une minute.

M. Raymond Mondon. Monsieur le ministre, plusieurs de mes collègues et amis vous ont posé des questions très précises sur les mines de fer.

Ils ont rappelé les recommandations très importantes, à la fois sages et raisonnables, de la table ronde qui s'est tenue à Metz, en mai et juin derniers. Je voudrais que vous leur répondiez d'une façon précise.

Jusqu'à présent, mes amis politiques et moi avons voté tous les crédits budgétaires qui nous étaient demandés par les départements ministériels. Nous ne voudrions pas avoir à déplorer un accroissement à l'occasion du vote du budget de l'industrie et c'est pourquoi nous souhaitons fermement, monsieur le ministre, que vous répondiez avec précision, avec netteté, à toutes les questions

qui vous ont été posées. *(Applaudissements sur les bancs des groupes des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'industrie. Je vais m'efforcer de répondre à tous les orateurs, mais je traiterai d'abord des mines de fer au sujet desquelles de nombreux orateurs sont intervenus : M. Beauguitte, M. Souchal, Mme Prin, M. le docteur Martin, M. Gasparini et M. Mondon.

Le Gouvernement est parfaitement conscient de la crise qui suscite une émotion légitime dans le bassin ferrifère. Cette crise est indépendante de la volonté du Gouvernement puisqu'il s'agit de la mévente sur les marchés extérieurs de la qualité de minerai produite.

Bien entendu, s'il y avait défaillance des sidérurgistes français et si l'existence même des mines était mise en péril, non pas en raison de la concurrence internationale, mais du fait d'intérêts sordides, le Gouvernement interviendrait avec vigueur. Mais, depuis que, de par le monde, de nouveaux bassins ferrifères ont été découverts, dont le minerai est plus riche que celui du bassin lorrain, il ne peut empêcher que les anciens clients du bassin lorrain s'adressent, de plus en plus, à d'autres fournisseurs, s'ils y trouvent avantage.

Mais le Gouvernement — comme les parlementaires de cette région — a affaire à un problème social qu'il désire très sincèrement résoudre.

Un orateur a dit combien M. le préfet I. G. A. M. E. de la Moselle avait bien accompli la mission qui lui avait été confiée par le Gouvernement. Cette mission n'est pas terminée. Il est de l'intérêt de tout le monde que les contacts soient maintenus et que l'application des décisions prises soit contrôlée. C'est pourquoi M. le préfet I. G. A. M. E. va reprendre ses contacts dans les jours qui viennent et s'efforcer, en faisant le point, de voir pourquoi certains engagements n'ont pas été tenus et quel est le fondement des critiques qui ont été formulées.

En tout cas, les exploitants se sont engagés à ne pas dépasser quarante heures de travail par semaine.

En second lieu, les frais de transport du minerai — comme l'ont dit plusieurs orateurs — représentent une part très importante du prix « rendu », surtout lorsque la marchandise est expédiée vers la Sarre ou vers la Belgique où, dans l'état actuel des tarifs, les coûts de transport sont sensiblement supérieurs à ceux que la S. N. C. F. appliquerait si elle était responsable du transport de bout en bout.

Là se pose le problème d'une intervention du Gouvernement français auprès des gouvernements belge et allemand. Un groupe de travail a été créé au ministère des travaux publics et des transports qui va prochainement déposer ses conclusions. Je demanderai, en outre, à M. le ministre des affaires étrangères d'effectuer une démarche auprès des pays que j'ai mentionnés.

J'ai déjà évoqué les mesures que la France, afin de protéger sa sidérurgie, demande à la C. E. C. A. de prendre ; je ne les rappellerai pas.

Il est certain que, pour une grande part, l'avenir du bassin ferrifère dépend de l'expansion de la sidérurgie. Par conséquent, de ce côté, l'action menée ne peut être que profitable aux Lorrains.

En ce qui concerne les implantations d'usines, le Gouvernement ne demande qu'à examiner les demandes d'aide qui seront formulées par des industriels désireux de s'installer dans ces régions où, peut-être, un problème de sous-emploi pourra se poser.

Aucun tonnage important de minerai n'est actuellement importé en Lorraine et, par conséquent, il est inutile de prendre des mesures de limitation quantitatives à l'entrée des contingents de minerai importé.

M. Gasparini a bien voulu souligner l'effort consenti par M. le ministre de l'éducation nationale tendant à la création de neuf lycées d'enseignement technique ou collèges dans cette région où l'accélération des programmes abrégera d'un ou deux ans les délais de construction de ces établissements.

Un effort très important a été fait — du reste, vous avez été appelés à l'approuver lors de l'examen de la loi de finances — pour l'allègement des charges sociales, par l'institution d'une surcompensation entre le régime général et le régime minier, mesure qui apportera un appui important à l'industrie du bassin ferrifère.

Enfin — et c'est le dernier point sur lequel je veux donner des apaisements à tous les orateurs — nous désirons favoriser le plus rapidement possible la mise au point des procédés d'enrichissement du minerai lorrain. Il s'agit d'élaborer dans les meilleurs délais un procédé d'enrichissement et d'en vérifier l'efficacité. A cet effet, comme vous le savez, la Haute Autorité

a promis une subvention de 50 p. 100 et le Gouvernement français fera dans ce domaine tout son devoir.

J'espère, après les assurances que j'ai données, que va reprendre, avec une vigueur accrue, le dialogue, d'ailleurs jamais interrompu, entre les pouvoirs publics et les intéressés, syndicats, patrons, pouvoirs locaux, parlementaires, conseillers généraux, élus locaux.

Je recevrai moi-même et je ferai recevoir toutes les délégations représentatives désireuses d'obtenir tous éclaircissements utiles.

J'espère que la sagesse et la raison finiront par prévaloir, que les troubles iront s'amenuisant et que c'est en toute confiance que nous pourrions envisager un avenir assuré pour le bassin lorrain.

M. Raymond Mondon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Mondon, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Raymond Mondon. Monsieur le ministre, vous avez fait allusion au rôle joué par deux préfets, le préfet I. G. A. M. E. de Metz et le préfet de Nancy, et à celui qu'ils auront encore à jouer dans les jours et les semaines à venir.

Au nom de mes amis, j'aimerais obtenir l'assurance que vous donnerez à ces deux préfets non seulement les instructions, mais aussi les pouvoirs indispensables pour donner suite aux recommandations de la table ronde.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur Mondon, je peux vous donner l'assurance que ces instructions leur parviendront.

Mais il s'agit là d'un problème qui ne relève pas seulement de ma compétence. Il concerne également le Premier ministre et le délégué à l'aménagement du territoire, saisis eux aussi de propositions qu'ils sont en train d'étudier.

Toutefois, le Gouvernement tout entier, qui ne se désintéresse pas de cette question, va coordonner ces études et sera en mesure d'ici quelque temps de vous faire part exactement, et sans aucune équivoque, des conclusions qu'il pourra tirer du dossier qui lui a été soumis.

M. Raymond Mondon. Monsieur le ministre, j'abuse de votre bienveillance...

M. le président. Et de celle du président !

M. Raymond Mondon. Je m'en excuse, monsieur le président, mais, vous le savez, ce problème est grave.

Actuellement, le Gouvernement veut instaurer et renforcer les vingt régions de programme.

A cette fin, le préfet coordonnateur doit être doté de pouvoirs identiques à ceux qu'il détient déjà pour résoudre d'autres problèmes afin que, en accord naturellement avec le Gouvernement, il soit en mesure de dégager les solutions particulières qui s'imposent. Ces pouvoirs, les aura-t-il ?

M. le ministre de l'industrie. Je croyais avoir répondu sur ce point dès le début de mon intervention.

C'est M. Laporte, pour le nommer, qui est chargé par le Gouvernement de coordonner l'action régionale.

M. André Beauguitte. Monsieur le ministre, pourrais-je vous interrompre un instant ?

M. le président. Il ne faudrait tout de même pas que, par ce procédé, les orateurs en arrivent à prolonger leur temps de parole.

M. André Beauguitte. Il s'agit d'une simple question, monsieur le président. Monsieur le ministre, vous envisagerez très favorablement, avez-vous dit, l'installation d'usines de transformation.

Etes-vous disposé à accroître le montant des primes d'équipement ?

M. le ministre de l'industrie. Monsieur Beauguitte, j'ai déjà répondu à M. Mondon que j'étais tout disposé à consacrer mes efforts à l'installation d'usines.

Depuis la création, auprès du Premier ministre, d'une délégation à l'aménagement du territoire, mon ministère est chargé d'instruire les dossiers et l'attribution des primes — dont l'importance est évidemment fonction de la situation sociale — est du ressort du Premier ministre.

Cette question est comprise dans l'étude globale qui doit être effectuée.

Mais je ne sache pas que des industriels se soient présentés à mon ministère en manifestant leur volonté d'installer et d'exploiter une usine dans telle ou telle région et qu'ils aient été accueillis par une fin de non-recevoir.

Apportez-nous des dossiers. Je vous donne l'assurance formelle qu'ils seront examinés avec le plus grand sérieux et dans l'espoir, qui est le nôtre, de diversifier autant que faire se peut l'industrie d'une région qui présente, je le reconnais, un aspect monolithique assez dangereux.

Je répondrai maintenant à M. Pleven qui m'a posé trois questions précises.

Je réserverai la première question concernant le bureau de recherches géologiques et minières sur lequel M. Pleven a déposé un amendement, car je serai amené, au moment de la discussion de son texte, à opposer mes vues aux siennes.

Quant au prix de cession, comme vous l'avez dit, monsieur Pleven, les premiers pas ont été faits dans la voie que vous préconisez. Mais, comme l'a fort bien dit M. Ramette, il faut se garder de tomber dans certaines illusions, plus ou moins répandues, sur le coût réel des importations.

Notre politique est difficile et je pense que, comme mes prédécesseurs et comme moi-même, mes successeurs auront de la peine à la définir.

Elle doit concilier des impératifs dont on peut dire qu'ils sont quelquefois contradictoires : il faut écouler normalement la production nationale, il faut pratiquer les prix les plus bas pour des consommateurs qui ne sont pas protégés, dont l'ensemble constitue un large marché que, monsieur Pleven, vous avez vous-même défendu ; il faut assurer l'équilibre du marché intérieur, limiter les interventions financières de l'Etat et, autant que faire se peut, préserver les sources d'approvisionnement les plus utiles.

Voilà les impératifs dont nous devons tenir compte tant bien que mal.

En matière de coordination communautaire de l'énergie, on sait que je suis chargé, en raison de mes fonctions, de suivre les travaux du groupe interexécutif et que, d'autre part, le conseil des ministres de la Communauté économique du charbon et de l'acier a confié à un comité spécial le soin de déposer un rapport le 31 octobre.

Je suis très favorable, bien entendu, et c'est la position du Gouvernement, à une telle coordination, dans la mesure toutefois où la politique commune qui en résulterait resterait compatible avec les objectifs fondamentaux que je viens de rappeler. Je pense que la convergence à terme de nos intérêts avec ceux de nos partenaires devrait nous permettre de surmonter les quelques contradictions qui existent encore. En tout cas, je suis certain que la fusion des exécutifs, qui est à l'étude et qui sera suivie de la fusion des communautés, facilitera ce travail de synthèse et de conciliation.

M. Bailly m'a posé l'importante question des risques que pourrait entraîner la rupture de l'approvisionnement en pétrole saharien.

Sans vouloir exagérer ces risques, je puis vous affirmer, monsieur le rapporteur, qu'un plan de rechange a été étudié et que, tout à la fois, la sécurité propre des approvisionnements des sociétés, la surabondance des ressources pétrolières dans le monde et l'existence d'un stock minimum en France permettent d'envisager sereinement cette éventualité. Mais vous comprendrez que, sur ce sujet, je ne puisse pas vous donner aujourd'hui beaucoup plus de détails.

M. André Rey a évoqué notre politique régionale, et particulièrement celle du Sud-Ouest.

Il sait sans doute que le Gouvernement a décidé de reporter au 31 décembre 1965 la date limite de mise en service des installations fonctionnant au gaz naturel et dont la consommation peut être prise en compte pour le versement de la bonification dite « franc Sud-Ouest ». Il a décidé également de plafonner à 100.000 mètres cubes par emploi créé la consommation annuelle susceptible d'être ainsi bonifiée et de nuancer les taux de bonification afin de favoriser plus spécialement la reconversion des zones critiques de Decazeville et du Boucau, de même que le développement des métropoles régionales comme Bordeaux et Toulouse.

Les autres problèmes soulevés par M. Rey ne sont pas de ma compétence, ainsi qu'il l'a du reste reconnu. Ils concernent le ministre des travaux publics et les services de l'aménagement du territoire. J'espère qu'un grand débat pourra s'instaurer un jour sur ce sujet.

En attendant le débat souhaité sur l'énergie et spécialement sur les Charbonnages, je voudrais, à l'intention de MM. Martel, Fabre, Ramette et Derancé, reprendre ce que je répète inlassablement depuis que j'assume ma charge, à savoir qu'il est foncièrement inexact de prétendre que la

politique actuelle du Gouvernement tend à réduire l'activité des houillères nationales.

M. Arthur Ramette. Ce sont les faits qui parlent.

M. le ministre de l'industrie. Au contraire, les sources d'approvisionnement situées sur le territoire métropolitain constituent un élément précieux de sécurité auquel le Gouvernement ne voit aucune raison de renoncer.

C'est en outre un souci constant pour les pouvoirs publics d'assurer l'emploi des mineurs de charbon. Ces considérations expliquent et justifient l'aide budgétaire qui est consentie aux Charbonnages.

Mais cette double attitude de principe du Gouvernement ne peut pas et ne doit pas l'empêcher de rechercher une amélioration des conditions de l'exploitation et des résultats financiers. Les aménagements auxquels il est procédé dans le cadre du plan d'adaptation de notre production charbonnière répondent à ce souci.

Ces aménagements mis à part, je crois pouvoir indiquer que, quel que soit le type de politique énergétique, nationale ou européenne, auquel on se ralliera, cette politique n'aura pratiquement pas d'influence sur le niveau réel de notre production.

Je retiens comme particulièrement constructives les suggestions de M. Derancy concernant la création d'organismes qui analyseraient les réserves de charbon et dont les conclusions permettraient aux Charbonnages d'avertir très longtemps à l'avance les mineurs qu'un jour — le plus lointain possible — l'exploitation prendra fin. Ainsi préparerait-on le climat psychologique nécessaire à toute opération de ce genre.

M. Arthur Ramette. Pour mieux enterrer le mort.

M. le ministre de l'industrie. Mais comment peut-on me reprocher de ne pas défendre le charbon, moi qui me suis opposé à un Marché commun ouvert, en dépit de l'opposition de M. Derancy et de ses amis socialistes ?

Je répondrai à M. Zimmermann que je me penche sur le problème de l'installation d'une usine de titane à Calais. C'est une affaire qui retient toute mon attention. Mais dans ce genre de réalisations, on nous oppose toujours une argumentation qui est assez valable, reconnaissons-le : si vous ne permettez pas à une entreprise étrangère de ce genre de s'établir en France, vous ne l'empêchez pas de s'installer dans un autre pays du Marché commun et de nous imposer ainsi la même concurrence sans que nous puissions bénéficier pour autant, chez nous, de la création d'emplois.

Voilà ce que viennent me dire les responsables, élus locaux ou autres, qui sollicitent la création d'une unité étrangère dans leur secteur, ce qui évidemment, sur le plan local, leur vaut une certaine popularité.

C'est un problème qui doit être analysé sur le plan national.

L'analyse est difficile à faire, mais, j'en assure M. Zimmermann, je suis entrain d'étudier le cas précis qu'il m'a signalé et j'espère qu'une solution satisfaisante interviendra bientôt.

M. Fabre et M. Le Guen ont parlé de l'artisanat. Un effort considérable a déjà été fait en vue d'accorder des primes aux maîtres d'apprentissage formant des apprentis avec succès. Je suis parfaitement au courant des efforts de la société coopérative des artisans bretons, à laquelle mon ministère a déjà, à deux reprises, accordé des subventions, aussi bien pour sa mise en route que pour son développement.

Ayant répondu à peu près à toutes les questions, je voudrais en terminant m'adresser à M. Fabre.

Je m'élève avec beaucoup de véhémence contre l'accusation qui a été portée contre le Gouvernement. Celui-ci, dit-on, n'aurait rien fait d'autre que d'accorder une aumône aux travailleurs des sociétés nationalisées.

Nous cherchons à stabiliser les prix. Dans une conjoncture semblable — il y a des cas historiques — certains gouvernements, dans le passé, bloquaient inexorablement les salaires et revenaient sur les augmentations promises.

Je ne crois pas qu'on puisse nous suspecter d'avoir agi de la même façon. Bien au contraire, nous avons assuré à tous les employés, ouvriers, ingénieurs et cadres des industries nationalisées, pendant la durée du plan de stabilisation, une augmentation de 4 p. 100. Quel est aujourd'hui le patron du secteur privé qui peut garantir, pour l'année qui vient, une telle augmentation ?

Il est donc injuste, à mon sens, de prétendre que nous voulons brimer la classe ouvrière et que nous consentons des augmentations de misère. Si, avec votre concours, nous réussissons, comme je le pense, à obtenir une réelle stabilisation du prix de la vie, les travailleurs apprécieront cette augmentation de

4 p. 100 à la fin de l'année, car elle sera beaucoup moins illusoire qu'une augmentation de salaire de 8 p. 100 accompagnée d'une hausse du coût de la vie sensiblement égale.

M. René Sanson. Très bien !

M. le ministre de l'industrie. En fin de compte, nous sommes beaucoup plus attachés à maintenir le pouvoir d'achat réel qu'à faire des gestes spectaculaires qui entraîneraient toute notre économie vers un désastre financier dont personne ne veut, à commencer par la classe ouvrière. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Arthur Ramette. Mieux vaut tenir que courir !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant le ministère de l'industrie, au chiffre de 3.002.862 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant le ministère de l'industrie, au chiffre de 126.550.000 francs.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.....	469
Nombre de suffrages exprimés.....	467
Majorité absolue.....	234
Pour l'adoption.....	324
Contre.....	143

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Personne ne demande la parole sur le titre V ?...

Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère de l'industrie, l'autorisation de programme au chiffre de 14.855.000 francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère de l'industrie, le crédit de paiement au chiffre de 6.335.000 francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Au titre VI, M. Pleven a présenté un amendement n° 143, ainsi rédigé :

« Supprimer les autorisations de programme et les crédits de paiement inscrits à ce titre ».

La parole est à M. Pleven.

M. René Pleven. J'ai recouru à la seule procédure qui me fût offerte par le règlement, c'est-à-dire la demande de suppression des crédits du titre VI, pour inviter le Gouvernement à déposer une lettre rectificative relevant les crédits destinés au bureau de recherches géologiques et minières, et ce pour deux raisons :

D'une part, l'activité de ce bureau est essentielle à la politique d'expansion régionale. Dans toutes nos régions, il est nécessaire de refaire la carte du sous-sol afin de découvrir les ressources qu'il recèle.

Les procédés géologiques nouveaux permettent de faire des découvertes très importantes. La preuve en a été fournie dans la région que j'ai l'honneur de représenter. En effet, comme vous le savez, mes chers collègues, on a découvert au nord de Brest le seul gisement d'étain important existant en Europe continentale. L'activité du bureau de recherches géologiques et minières est donc essentiellement productive.

D'autre part, les applications de la géologie à toute une série de domaines, que ce soit l'agriculture, les ponts et chaussées, pour la recherche de l'eau ou pour assurer la sécurité des ouvrages, se multiplient.

C'est, me semble-t-il, une erreur d'orientation que de restreindre les moyens d'action d'un service public qui est véritablement le service géologique national au moment où dans tous les pays se développe la recherche géologique.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande que le Gouvernement dépose une lettre rectificative. Le seul moyen de l'obtenir est de voter contre le titre VI. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique et sur de nombreux bancs des groupes socialiste et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Je comprends parfaitement qu'après la découverte de mines d'étain en Bretagne M. Pleven soit particulièrement attaché à l'action régionale du B. R. G. M.

Si le budget de ce bureau est resté le même depuis trois ans, c'est que, depuis trois ans, se produit un phénomène qui n'avait pas été prévu par le IV^e plan : le B. R. G. M. tend de plus en plus à réduire ses structures outre-mer et à regrouper ses effectifs en métropole. En un mot, il est en train de se reconvertir. Cette reconversion, qui se solde actuellement par un regroupement des effectifs et une réorganisation des équipes, n'affectera absolument pas la recherche en métropole.

Le B. R. G. M. perçoit, au titre du ministère de l'industrie, une subvention d'équipement de 24 millions de francs et au titre de la recherche scientifique une subvention de trois millions de francs. Avec des effectifs qui sont maintenant redevenus normaux — et je donne à M. Pleven l'assurance que, cette année et dans les années qui viennent, il n'y aura plus de licenciements massifs comme il y en a eu ces derniers temps — il pourra très valablement prospecter le territoire national.

Du reste, dès que les crédits seront dégagés — une discussion a eu lieu ici même à ce sujet — c'est le B. R. G. M. qui se verra confier la très intéressante et importante affaire de l'inventaire des eaux souterraines. Cette activité rejoindra parfaitement les tâches pour lesquelles ce personnel spécialisé s'est dévoué avec beaucoup de compétence et d'efficacité.

J'estime que les moyens matériels donnés au B. R. G. M. sont amplement suffisants pour lui permettre de mener à bien les tâches qui lui sont confiées, et ne l'empêcheront pas de se réinstaller dans de nouveaux locaux et laboratoires scientifiques en province. Il faut noter, en particulier, le projet actuellement en cours de réalisation dans la région d'Orléans.

Pour toutes ces raisons, je demande à l'Assemblée de repousser l'amendement de M. Pleven qui, en fin de compte, je le crains n'aurait d'autre effet que d'obliger à une seconde lecture de ce projet de budget. Il vaudrait mieux régler la question aujourd'hui même.

M. le président. La parole est à M. de Poulpiquet.

M. Gabriel de Poulpiquet. Je tiens à préciser que si des mines d'étain sont en exploitation en Bretagne le B. R. G. M. n'y est absolument pour rien. Ce sont des particuliers qui les ont découvertes il y a de cela déjà plusieurs années. J'ai l'impression que M. Pleven, en voulant faire croire que c'est là l'œuvre du B. R. G. M. est en train d'induire en erreur l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Pleven.

M. René Pleven. Ma réponse à M. de Poulpiquet est très simple : j'invite nos collègues à se reporter à l'avis de M. Poncelet, rapporteur de la commission de la production et des échanges, qui, dans son rapport écrit, signale que le B. R. G. M. détient 49,6 p. 100 des actions de la mine d'étain en question.

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Pleven ?

M. René Pleven. Monsieur le président, si vous voulez bien m'accorder deux minutes, je pourrais expliquer à quelle condition je pourrais le retirer.

M. le président. Vous avez la parole.

M. René Pleven. Je me demande si M. le ministre — dont je ne mets évidemment pas en doute la parole — a été vraiment bien informé.

Le financement des activités extérieures du B. R. G. M., comme vous le savez, mesdames, messieurs, est assuré par des conventions conclues entre le B. R. G. M. et un certain nombre de pays étrangers. Si le B. R. G. M. manque de clients, il est obligé de faire ce que font tous les bureaux d'études : réduire son établissement à l'étranger. Mais la subvention que le IV^e plan prévoyait en sa faveur était essentiellement destiné au développement de ses recherches en France.

Comment, avec la subvention actuelle qui n'a pas changé d'un budget à l'autre, est-il possible d'assurer la même activité en

1964 qu'en 1963 ? Le B. R. G. M. est probablement le seul service public dont on n'a pas ajusté les crédits à l'augmentation des prix.

Dans ces conditions, comment voulez-vous qu'il ne soit pas obligé, au 1^{er} janvier 1964, de procéder à de nouveaux licenciements ? Et, si je suis bien informé, de tels licenciements sont prévus.

Si M. le ministre peut me garantir qu'il n'y aura aucune réduction de l'activité du B. R. G. M. sur l'ensemble du territoire français et que, notamment, les plans de prospection systématique des diverses régions seront observés, je veux bien retirer mon amendement. Mais, s'il ne peut pas me donner cette assurance, je souhaite que l'Assemblée marque qu'elle désapprouve l'orientation donnée par le budget à l'activité de ce service public. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Il serait malhonnête de ma part d'essayer de convaincre l'Assemblée qu'avec des crédits inchangés depuis trois ans, le B. R. G. M. pourra effectuer le même volume de travaux, car, depuis trois ans, hélas ! un certain nombre de coûts ont augmenté.

Du moins puis-je affirmer que l'essentiel des tâches du B. R. G. M. en métropole seront assumées dans les mois et dans les années à venir.

En outre, la mission de recherche des eaux souterraines qui va lui être confiée aura pour effet, non seulement de maintenir son activité générale, mais même de la développer.

M. le président Pleven a eu tout à fait raison de dire qu'un ministre n'est peut-être pas toujours bien informé. Qu'il me permette cependant d'indiquer que, si les perspectives de contracter avec des pays tels que l'Indonésie ou le Brésil se développent favorablement comme il m'a été assuré, le B. R. G. M. retrouvera dans son ensemble la même vie et la même vigueur que celles qu'il connaissait ces précédentes années.

En tout cas, mes collaborateurs et certains parlementaires savent très bien qu'il n'est pas du tout dans mon désir de laisser saborder ce bureau qui présente sur le plan national une importance extrême.

M. le président. La parole est à M. Pleven.

M. René Pleven. Je remercie M. le ministre de sa sincérité. Toutefois, cette sincérité même, qui prouve qu'en effet l'activité du B. R. G. M. sera tout de même réduite, m'oblige à maintenir mon amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 143, présenté par M. Pleven.

Je suis saisi par le président du groupe du centre démocratique d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.....	470
Nombre de suffrages exprimés.....	468
Majorité absolue.....	235
Pour l'adoption.....	211
Contre.....	257

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère de l'industrie, l'autorisation de programme au chiffre de 30.825.000 francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère de l'industrie, le crédit de paiement au chiffre de 27.935.000 francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état D (chapitre 37-61), concernant le ministère de l'industrie, au chiffre de 6 millions de francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

[Après l'article 87.]

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement n° 142 qui tend, après l'article 87, à insérer le nouvel article suivant :

« Le taux de la taxe d'encouragement à la production textile créée par la loi validée n° 501 du 15 septembre 1943 est ramené à 0,30 p. 100 pour compter du 1^{er} janvier 1964. »

La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Cet amendement a pour objet de réparer une omission purement matérielle.

En effet, les évaluations de recettes et le total des crédits tiennent compte de la réduction de 0,45 à 0,30 p. 100 du taux de la taxe d'encouragement à la production textile, réduction qui s'inscrit dans le cadre de la politique décidée par le Gouvernement en faveur de la baisse des prix.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. René Sanson, vice-président de la commission. La commission est d'accord avec le Gouvernement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 142 présenté par le Gouvernement.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549) (rapport n° 568 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Travaux publics et transports :

I. — Travaux publics et transports (annexe n° 26 : M. Ruais, rapporteur spécial ; avis n° 586 de M. Catalifaud [travaux publics et transports] et de M. Duchesne [voies navigables et ports], au nom de la commission de la production et des échanges).

Services du Premier ministre :

Section I. — Services généraux (à l'exception des crédits concernant l'énergie atomique et l'aménagement du territoire) (annexe n° 17 : M. Nungesser, rapporteur spécial ; avis n° 603 de M. Ribadeau-Dumas [promotion sociale], au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Section III. — Journaux officiels (annexe n° 17 : M. Nungesser, rapporteur spécial).

Section IV. — Secrétariat général de la défense nationale (annexe n° 17 : M. Nungesser, rapporteur spécial ; avis n° 605 de M. d'Aillières, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Section V. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (annexe n° 17 : M. Nungesser, rapporteur spécial ; avis n° 605 de M. d'Aillières, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Section VI. — Groupement des contrôles radio-électriques (annexe n° 17 : M. Nungesser, rapporteur spécial ; avis n° 605 de M. d'Aillières, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Section VII. — Conseil économique et social (annexe n° 17 : M. Nungesser, rapporteur spécial).

Section II. — Information (annexe n° 19 : M. Nungesser, rapporteur spécial ; avis n° 584 de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

1^{re} séance du 30 octobre 1963.

SCRUTIN (N° 60)

Sur les crédits du titre IV de l'état B du ministère de l'industrie, du projet de loi de finances pour 1964.

Nombre des votants.....	469
Nombre des suffrages exprimés.....	467
Majorité absolue.....	234
Pour l'adoption.....	324
Contre	143

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Cluzalon.	Hauret.
Abelin.	Chérasse.	Mme Hauteclouque
Aillières (d').	Cherbonneau.	(de).
Aizier.	Christians.	Hébert (Jacques).
Albrand.	Clergot.	Heltz.
Ansquer.	Clostermann.	Herman.
Anthonoz.	Commenay.	Hinsberger.
Mme Aymé de La	Comle-Offenbach.	Hoffer.
Chevalière.	Coste-Florel (Paul).	Hoguët.
Bailly.	Coudere.	Houcke.
Barberot.	Coumaros.	Hunault.
Bardet (Maurice).	Couslé.	Ibrahim (Saïd).
Barniaudy.	Dalaunzy.	Icarl.
Barrot (Noël).	Damette.	Ducl.
Bas (Pierre).	Danel.	Jacquet (Michel).
Baudis.	Danlo.	Jacson.
Baudouin.	Dassault (Marcel).	Jailen.
Bayle.	Dassé.	Jamot.
Beauguille (André).	Davoust.	Jarret.
Becker.	Debré (Michel).	Jullen.
Bécue.	Degroeve.	Karcher.
Bénard (François)	Delachenal.	Kasperit.
(Oise).	Delatre.	Krieg.
Bénard (Jean).	Dellaune.	Kropffé.
Bérand.	Delong.	Labéguerie.
Bérand.	Delery.	La Combe.
Berger.	Dentau.	Lainé (Jean).
Bernard.	Denis (Bertrand).	Lalle.
Bernasconi.	Dider (Pierre).	Lapeyrusse.
Beltencourt.	Alle Dienesch.	Lathière.
Bignon.	Drouot-L'Herminie.	Laudrin.
Billot.	Dubuis.	Mme Launay.
Bisson.	Ducap.	Laurin.
Bizet.	Duchesne.	Lavigne.
Boinvilliers.	Duffot.	Le Bailly de La Mor-
Bolséd (Raymond).	Duperler.	nière.
Bonnel (Christian).	Durbel.	Lecocq.
Bord.	Durlot.	Lecornu.
Bordage.	Busseaux.	Le Douarre (François).
Brocce.	Duterne.	Leduc (René).
Roscairy-Monsservin.	Duvillard.	Le Gall.
Boscher.	Elm.	Le Gaaguen.
Bosson.	Evrard (Roger).	Le Guen.
Bourdellès.	Fagot.	Le Lann.
Bourgeois (Georges).	Fanton.	Lemalre.
Bourgeois (Lucien).	Feuillard.	Lemarchand.
Bourges.	Flornoy.	Lenormand (Maurice).
Bourgoin.	Fontanel.	Leppé.
Bourgund.	Fossé.	Lepeu.
Bousseau.	Fouchier.	Lepidi.
Briéoul.	Fourmond.	Lepourry.
Brousset.	Fréville.	Le Tac.
Brugérolle.	Fric.	Le Theule.
Buot (Henri).	Frys.	Lipkowski (de).
Cachaf.	Gamel.	Liloux.
Call (Antoine).	Gasparini.	Lothe.
Callie (René).	Georges.	Luciani.
Calmejane.	Germalu (Charles).	Macquet.
Capitanl.	Germain (Hubert).	Malliot.
Carter.	Girard.	Mainguy.
Catalifaud.	Godetroy.	Malène (de La).
Calroux.	Goemaere.	Malleville.
Catry.	Gorec-Franklin.	Marcenet.
Cerneau.	Gorge (Albert).	Morquand-Garrard.
Chalepin.	Grally (de).	Mortin.
Chamant.	Grimaud.	Max-Petit.
Chambrun (de).	Grussenmeyer.	Meck.
Chapuis.	Guéno.	Mélaignerie.
Charbonnel.	Gullermin.	Mer.
Charlé.	Guillon.	Meunter.
Charrel (Edouard).	Halbout (André).	Michoud (Louis).
Charvet.	Halbout (Emile-Pierre).	Mohamed (Ahmed).
Chauvot.	Halgouët (du).	Mondon.

Montagne (Rémy).
Morisse.
Moulin (Arthur).
Moulin (Jean).
Moussa (Ahmed-Idriss).
Moynet.
Nessler.
Neuwirth.
Noiret.
Nou.
Nungesser.
Orvoën.
Palowski (Jean-Paul).
Palmero.
Paquet.
Pasquini.
Pérot.
Perrin (François).
Perrin (Joseph).
Perrot.
Peyref.
Pezé.
Pezout.
Pflimlin.
Philippe.
Pleins.
Picquot.
Pillet.
Pleven (René).
Mme Ploux.
Poirier.
Poncelet.
Poudevigne.
Poulpiquet (de).
Préaumont (de).
Prioux.

Quentier.
Rabourdin.
Radius.
Raffier.
Rauet.
Renouard.
Réthoré.
Rey (Henry).
Ribadeau-Dumas.
Bibière (René).
Richard (Lucien).
Richards (Arthur).
Richei.
Risbourg.
Ritter.
Rivain.
Rives-Henrys.
Rivière (Joseph).
Rivière (Paul).
Rocca Serra (de).
Rochic-Defrance.
Rocher (Bernard).
Roques.
Rousselet.
Roux.
Royer.
Ruais.
Sabatier.
Sagetie.
Saintout.
Salardane.
Sallé (Louis).
Sallenave.
Sanguier.
Sanguinelli.
Sansou.
Schaff.

Schmittlein.
Schnebelen.
Schumann (Maurice).
Seramy.
Sesmaisons (de).
Seuchal.
Taillinger.
Tearki.
Terré.
Terrenoire.
Thillard.
Thorallier.
Tinguy (de).
Tirfort.
Tomasini.
Tourel.
Tourey.
Trémollières.
Tréon.
Valenel.
Valentin (Jean).
Vallon (Louis).
Van Haecke.
Vanier.
Vauthier.
Vendroux.
Viltter (Pierre).
Vivien.
Voilquin.
Volsin.
Voyer.
Wagner.
Weber.
Weinman.
Westphal.
Ziller.
Zimmermann.

Ont voté contre (1) :

MM.
Achille-Fould.
Alduy.
Ayme.
Baillanger (Robert).
Balmigère.
Barbel (Raymond).
Barrière.
Bayou (Raoul).
Béchar (Paul).
Berthouin.
Billères.
Billoux.
Blanché.
Bléuse.
Boisson.
Boulay.
Boutard.
Bouthière.
Brelles.
Bustin.
Cance.
Carlier.
Cassagne.
Cazenave.
Cermolacce.
Chandernagor.
Chaze.
Cornette.
Couillet.
Couzinet.
Darclécourt.
Darras.
Davlaud.
Dejean.
Delmas.
Delorme.
Denvers.
Derancy.
Deschizeaux.
Desouches.
Dolze.
Ducos.
Duffaut (Henri).
Duhemel.
Dumortier.
Dupuy.
Duraifour.
Dussarilhou.

Ebrard (Guy).
Escande.
Fabre (Robert).
Fajon (Elienne).
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Felx.
Flévez.
Fli.
Forest.
Fouet.
Fourvel.
Fraissinette (de).
François-Bernard.
Gaillard (Félix).
Garcin.
Gaudin.
Gauthier.
Gernez.
Grenet.
Grenier (Fernand).
Guyot (Marcel).
Héder.
Hersant.
Hoslier.
Houël.
Juskiewenski.
Kir.
Lacoste (Robert).
Lamarque-Cando.
Lamps.
Larue (Tony).
Laurent (Marceau).
Le Gallo.
Lejeune (Max).
L'Huilier (Waldeck).
Lolive.
Loingqueue.
Loustau.
Magne.
Manceau.
Martel.
Masse (Jean).
Massot.
Malon.
Milbau (Lucien).
Millrand.
Moch (Jules).
Monnerville (Pierre).

Montalat.
Montel (Eugène).
Morleval.
Musmeaux.
Nègre.
Nillès.
Notebart.
Odru.
Pavot.
Pérounet.
Philibert.
Pic.
Pierrehourg (de).
Pimont.
Planels.
Ponsellié.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Privat.
Rameille (Arthur).
Raust.
Regaudie.
Rey (André).
Rieuban.
Roche (Waldeck).
Rossi.
Roucaute (Roger).
Ruffe.
Sablé.
Salagnac.
Sauzedde.
Schaffner.
Schloessing.
Spénale.
Mme Thome-Palénôtre (Jacqueline).
Thorez (Maurice).
Tourné.
Mme Vaillant-Couturier.
Vals (Francis).
Var.
Ver (Antonin).
Véry (Emmanuel).
Vial-Massat.
Vignaux.
Yvon.
Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM. Cornut-Genille et Schwartz.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bonnel (Georges).
Briand.
Césaire.

Chapain.
Collette.
Defferre.

Mossec.
Mollet (Guy).
Sérafim.

Excusés ou absents par congé (2) :

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Briot, Charpentier et Montesquieu (de).

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Dulorne à M. Bécue (assemblées internationales).
Lapeyrusse à M. Lignon (maladie).
Moussa (Ahmed-Idriss) à M. Richards (Arthur) (maladie).
Neuwirth à M. Béraud (maladie).
Radius à M. Ritter (assemblées internationales).
Schwartz à M. Poncelet (maladie).

Motifs des excuses :

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

MM. Briot (assemblées internationales).
Charpentier (assemblées internationales).
Montesquieu (de) (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.
(2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.

SCRUTIN (N° 61)

Sur l'amendement n° 113 de M. Pleven tendant à la suppression des crédits du titre VI (Budget de l'industrie) du projet de loi de finances pour 1964. (Crédits pour le bureau des recherches géologiques et minières.)

Nombre des votants.....	470
Nombre des suffrages exprimés.....	468
Majorité absolue.....	235
Pour l'adoption.....	211
Contre	257

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.
Abeilh.
Achille-Fould.
Alduy.
Ayme.
Mme Ayme de La Chevrenière.
Baillanger (Robert).
Balmigère.
Barberot.
Barbel (Raymond).
Barnlaudy.
Barrière.
Barrot (Noël).
Baudis.
Bayou (Raoul).
Béchar (Paul).
Bénard (Jean).
Bernard.
Berthouin.
Billères.
Billoux.
Bizet.
Blanché.
Bléuse.
Boisson.
Bonnel (Christian).
Bosson.
Boulay.
Bourcillès.
Bourgund.
Boutard.
Bouthière.
Brelles.
Brugerolle.
Bustin.
Cance.
Carlier.

Cassagne.
Cazenave.
Cermolacce.
Gerneau.
Chambrun (de).
Chandernagor.
Chapuis.
Charvet.
Chauvet.
Chazalon.
Chaze.
Commenay.
Cornelle.
Cornut-Genille.
Coste-Floret (Paul).
Coudere.
Couillet.
Couzinet.
Darclécourt.
Darras.
Davlaud.
Davoust.
Dejean.
Delmas.
Delorme.
Denvers.
Derancy.
Deschizeaux.
Desouches.
Mlle Diencsch.
Dolze.
Dubuis.
Ducos.
Duffaut (Henri).
Duhemel.
Dumortier.
Dupuy.
Duraifour.

Dussarilhou.
Ebrard (Guy).
Escande.
Fabre (Robert).
Fajon (Elienne).
Faure (Maurice).
Felx.
Flévez.
Fli.
Fontanet.
Forest.
Fouchier.
Fouet.
Fourmond.
Fourvel.
Fraissinette (de).
François-Bernard.
Fréville.
Gaillard (Félix).
Garcin.
Gaudin.
Gauthier.
Germain (Charles).
Gernez.
Grenet.
Grenier (Fernand).
Guyot (Marcel).
Halboul (Emile-Pierre).
Héder.
Hersant.
Hoslier.
Houël.
Hunault.
Icart.
Ihuet.
Jaquet (Michel).
Jailion.

Julien.
Juskiewski.
Kir.
Labéguerie.
Lacoste (Robert).
Lamarque-Cando.
Lamps.
Laruz (Tony).
Laurent (Marceau).
Le Gallo.
Le Guen.
Lejeune (Max).
Le Lann.
Lenormand (Maurice).
Le Theule.
L'Huillier (Waldeck).
Lolive.
Longueue.
Louslau.
Magne.
Mañcau.
Mariel.
Masse (Jean).
Massot.
Matalon.
Meck.
Méhaignerle.
Mlchaud (Louis).
Milhau (Lucien).
Mitterrand.
Moch (Jules).
Monnerville (Pierre).
Montagne (Rémy).
Montalat.

Monlet (Eugène).
Morleval.
Moulin (Jean).
Musineaux.
Nègre.
Nils.
Nolehart.
Odru.
Orvoën.
Palmero.
Pavol.
Péronnet.
Pflimlin.
Pillibert.
Philippe.
Pic.
Pierrebourg (de).
Pillet.
Pinont.
Planeix.
Pleber (René).
Ponsellé.
Poudevigne.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Privat.
Ramette (Arthur).
Rausl.
Regaudie.
Renouard.
Rey (André).
Rieubon.
Rivière (Joseph).
Rocca Serra (de).

Rochet (Waldeck).
Rossi.
Roucaute (Roger).
Roycr.
Ruffe.
Sablé.
Salagnac.
Sallenave.
Sauzedde.
Schaff.
Schufner.
Schlossing.
Schumann (Maurice).
Seramy.
Spénale.
Tearki.
Mme Thome-Palenôtre (Jacqueline).
Thorez (Maurice).
Tingry (de).
Tourné.
Mme Vallant-Couturier.
Valentin (Jean).
Vais (Francis).
Var.
Vautier.
Ver (Antoin).
Véry (Emmanuel).
Vial-Massat.
Vignaux.
Yvon.
Zuccarelli.

Lemarchand.
Lepage.
Lépeu.
Lepidi.
Lépourry.
Le Tac.
Lipkowski (de).
Liloux.
Loste.
Luciani.
Macquel.
Maillot.
Mainguy.
Malène (de La).
Malleville.
Marcenet.
Marquand-Gairard.
Marlin.
Max-Petit.
Mer.
Meunier.
Mohamed (Ahmed).
Mondon.
Morisse.
Moulin (Arthur).
Moussa (Ahmed-Idriss).
Moynet.
Nessler.
Neuwirth.
Nolrel.
Nou.
Nungesser.
Palewski (Jean-Paul).
Paquet.
Pasquini.
Pérell.
Perrin (François).

Perrin (Joseph).
Perrot.
Peyrel.
Pezé.
Pezoul.
Piana.
Picquet.
Mme Ploux.
Poirier.
Poncelet.
Poulpique (de).
Préaumont (de).
Prioux.
Quenlier.
Rabourdin.
Raduis.
Raffier.
Ranlet.
Réthoré.
Rey (Henry).
Ribadeau-Dumas.
Ribière (René).
Richard (Lucien).
Richards (Arthur).
Riehel.
Rishourg.
Ritter.
Rivala.
Rives-Henrys.
Rivière (Paul).
Roche-Belfrance.
Rocher (Bernard).
Roques.
Rousselot.
Roux.
Ruais.
Saballer.
Sagette.

Saintoul.
Salardaine.
Sallé (Louis).
Sanglier.
Sanguinetti.
Sansou.
Schmittlein.
Schnebelen.
Séralini.
Sesmaisons (de).
Souchal.
Taittinger.
Terré.
Terrenoire.
Tutillard.
Thoraillet.
Tiefort.
Tomasini.
Tonrel.
Tourey.
Trémollières.
Tréon.
Valenel.
Vallon (Louis).
Van Haecke.
Vanier.
Vendroux.
Viller (Pierre).
Vivien.
Voitquin.
Volsin.
Voyer.
Wagner.
Weber.
Weinman.
Westphal.
Ziller.
Zimmermann.

Ont voté contre (1) :

MM.
Aillières (d').
Aizier.
Aibrand.
Ansquer.
Anthonioz.
Ballly.
Bardel (Maurice).
Bas (Pierre).
Baudouin.
Bayle.
Beauguilte (André).
Becker.
Bécue.
Bénard (François) (Oise).
Bérard.
Béraud.
Berger.
Berthasconi.
Bettencourt.
Bignon.
Billotte.
Bisson.
Boinvilliers.
Boisdé (Raymond).
Bord.
Bordage.
Borocco.
Boscary-Monsservin.
Boscher.
Bourgeois (Georges).
Bourgeois (Lucien).
Bourges.
Bourgoin.
Bousseau.
Bricoul.
Broussel.
Buot (Henri).
Cachat.
Caill (Antoine).
Caillé (René).
Calméjane.
Capitant.
Carler.
Catailland.
Cattroux.
Cathy.
Chalopin.
Chamant.

Charbonnel.
Charlé.
Charret (Edouard).
Chérasse.
Cherbonneau.
Christians.
Clerget.
Closermann.
Comte-Offenbach.
Cumaros.
Couslé.
Dalaizy.
Daneffe.
Danilo.
Dassault (Marcel).
Dassié.
Debré (Michel).
Degraeve.
Delachenal.
Delatre.
Dellaune.
Delong.
Delory.
Denlaui.
Dentis (Bertrand).
Didier (Pierre).
Drouot-L'Herminie.
Ducap.
Duchesne.
Duffot.
Dupierier.
Durbet.
Durlot.
Dusseaux.
Duterne.
Duvillard.
Ehm.
Eyrard (Roger).
Fagot.
Fauton.
Feuillard.
Flornoy.
Fossé.
Fric.
Frys.
Gamel.
Gasparini.
Georges.
Germain (Hubert).

Girard.
Godclroy.
Goemaere.
Gorce-Franklin.
Gorge (Albert).
Grailly (de).
Grimaud.
Grussenmeyer.
Guéna.
Guillermín.
Guillon.
Halboui (André).
Halgouët (du).
Hauret.
Mme Hauterlocque (de).
Hébert (Jacques).
Heltz.
Herman.
Hinsberger.
Hoffer.
Hoguet.
Houcke.
Ibrahim (Safid).
Jacon.
Jarnot.
Jarrot.
Karcher.
Kaspereit.
Krieg.
Krapf.
La Combe.
Lainé (Jean).
Lalle.
Lapeyrusse.
Lathière.
Laudrin.
Mme Launay.
Laurin.
Lavigne.
Le Bouit de La Morinière.
Lecocq.
Lecornu.
Le Donarec (François).
Leduc (René).
Le Gall.
Le Gasquien.
Lemaire.

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM. Danel et Schwarzl.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Bonnell (Georges). Briand.	Césaire. Chapalain. Collette.	Defferre. Mlossec. Mollot (Guy).
--------------------------------------	-------------------------------------	--

Excusés ou absents par congé (2) :

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Briot, Charpentier et Montesquiou (de).

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Duterne à M. Bécue (assemblées internationales).
Lapeyrusse à M. Bignon (maladie).
Moussa (Ahmed-Idriss) à M. Richards (Arthur) (maladie).
Neuwirth à M. Béraud (maladie).
Raduis à M. Ritter (assemblées internationales).
Schwarzl à M. Poncelet (maladie).

Motifs des excuses :

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

MM. Briot (assemblées internationales).
Charpentier (assemblées internationales).
Montesquiou (de) (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

(2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)